



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 167 de l'ordre du jour
Financement des activités découlant
de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie **pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération au niveau régional	17
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	17
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	18
II. Ressources financières	43
A. Vue d'ensemble	43
B. Contributions non budgétisées	44
C. Gains d'efficacité	44
D. Taux de vacance	44
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	45
F. Formation	45
G. Voyages officiels à des fins autres que la formation	46
H. Services de détection des mines et de déminage	47

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 avril 2023).



III.	Analyse des variations	48
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	52
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/293 , notamment aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	53
A.	Assemblée générale	53
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	58
C.	Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité	60
Annexes		
I.	Définitions	66
II.	Organigrammes	68

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24), dont le montant s'élève à 556 707 900 dollars.

Ce budget est en augmentation de 35 011 200 dollars (6,7 %) par rapport aux crédits de 521 696 700 dollars ouverts pour 2022/23. L'augmentation des ressources demandées et des effectifs tient principalement aux modifications apportées au mandat de la mission, au titre duquel celle-ci est tenue de fournir un appui à des opérations militaires plus agiles.

Au cours de l'exercice 2023/24, le BANUS continuera d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à fournir un dispositif d'appui logistique à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre des opérations menées conjointement ou de façon coordonnée avec l'ATMIS.

Ce budget couvre le déploiement des effectifs suivants : 10 membres des contingents des Nations Unies, 16 586 militaires de l'ATMIS, 240 policiers de l'ATMIS, 800 membres d'unités de police constituées de l'ATMIS, 369 membres du personnel recruté sur le plan international, 43 administrateurs recrutés sur le plan national, 143 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 186 membres du personnel recruté sur le plan national, 25 Volontaires des Nations Unies et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et les objectifs du Bureau est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui se rapportent à la composante Appui. Les effectifs du Bureau ont été déterminés pour cette composante.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par le BANUS.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	137 261,5	146 087,5	161 054,7	14 967,2	10,2
Personnel civil	91 230,0	94 362,6	90 942,7	(3 419,9)	(3,6)
Dépenses opérationnelles	287 919,5	281 246,6	304 710,5	23 463,9	8,3
Montant brut	516 411,0	521 696,7	556 707,9	35 011,2	6,7
Recettes provenant des contributions du personnel	8 345,2	8 022,0	8 110,0	88,0	1,1
Montant net	508 065,8	513 674,7	548 597,9	34 923,2	6,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	516 411,0	521 696,7	556 707,9	35 011,2	6,7

Ressources humaines											
	<i>Observa- teurs militaires</i>	<i>Contingents des Nations Unies</i>	<i>Contingents de l'ATMIS</i>	<i>Police de l'ATMIS</i>	<i>Unités de police constituées de l'ATMIS</i>	<i>Personnel recruté sur le plan interna- tional</i>	<i>Adminis- trateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^a</i>	<i>Personnel fourni par des gouverne- ments</i>	<i>Total</i>
Composante militaire											
Effectif approuvé 2022/23	–	10	18 586	240	800	–	–	–	–	–	– 19 636
Effectif proposé 2023/24	–	10	16 586	240	800	–	–	–	–	–	– 17 636
Variation nette	–	–	(2 000)	–	–	–	–	–	–	–	– (2 000)
Composante											
Appui logistique											
Effectif approuvé 2022/23	–	–	–	–	–	366	40	147	20	6	579
Effectif proposé 2023/24	–	–	–	–	–	369	43	143	25	8	588
Variation nette	–	–	–	–	–	3	3	(4)	5	2	9
^a Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et international.											
Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.											

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PFG = personnel fourni par des gouvernements ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1863 \(2009\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2023, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2670 \(2022\)](#).

2. Le Conseil de sécurité a chargé le BANUS de fournir un dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), puis à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), mandat que le Conseil a énoncé dans sa résolution [1863 \(2009\)](#) et élargi dans ses résolutions [1872 \(2009\)](#), [1910 \(2010\)](#), [1964 \(2010\)](#), [2010 \(2011\)](#), [2036 \(2012\)](#), [2073 \(2012\)](#), [2093 \(2013\)](#), [2124 \(2013\)](#), [2245 \(2015\)](#), [2372 \(2017\)](#), [2431 \(2018\)](#), [2472 \(2019\)](#), [2520 \(2020\)](#), [2568 \(2021\)](#), [2614 \(2021\)](#), [2628 \(2022\)](#) et [2670 \(2022\)](#).

3. Par sa résolution [2102 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et décidé qu'elle aurait son siège à Mogadiscio et que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA, désormais appelé BANUS) lui fournirait des services d'appui administratif, financier et technique dans toute la Somalie.

4. Dans sa résolution [2124 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a prié l'UNSOA d'appuyer l'Armée nationale somalienne en lui fournissant des rations alimentaires et de l'eau, du carburant, des moyens de transport, des tentes et des moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre et décidé que cet appui exceptionnel se limiterait aux opérations menées conjointement par l'Armée nationale somalienne et serait financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

5. Dans sa résolution [2245 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité, compte tenu de l'élargissement de la mission de l'UNSOA depuis sa création en 2009, a décidé que le Bureau serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et qu'il serait chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM. Il a également qualifié le BANUS de levier stratégique de l'action menée en Somalie par l'ONU et la communauté internationale.

6. Le 31 mars 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2628 \(2022\)](#), dans laquelle il a approuvé la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de reconfigurer l'AMISOM, qui deviendrait la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), et autorisé l'ATMIS à maintenir, pour une période de neuf mois allant jusqu'au 31 décembre 2022, les plafonds actuels de l'AMISOM en matière d'effectifs (19 626 membres du personnel en uniforme, y compris un minimum de 1 040 membres du personnel de police, dont cinq unités de police constituées, ainsi que 70 membres du personnel civil soutenus par l'Organisation des Nations Unies).

7. Au paragraphe 27 de la résolution [2628 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé les États membres de l'Union africaine à déployer, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2023, au maximum 17 626 membres du personnel en uniforme, y compris un minimum de 1 040 membres du personnel de police, dont cinq unités de police constituées, ce qui correspond à une réduction de 2 000 agents en tenue d'ici au 31 décembre 2022. Au paragraphe 28 de cette résolution, il a noté que la proposition conjointe et le concept des opérations envisageaient des réductions additionnelles du plafond de troupes et de retirer la totalité des membres du personnel de l'Union africaine d'ici à décembre 2024.

8. En outre, au paragraphe 37 de sa résolution [2628 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer de fournir un appui logistique et, en consultation avec l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien, de mettre au point un plan d'appui logistique approprié, par l'intermédiaire du BANUS et dans le plein respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, pour la MANUSOM et le personnel en tenue de l'ATMIS, et selon les modalités énoncées au paragraphe 2 de la résolution [2245 \(2015\)](#), pour les 70 agents civils de l'ATMIS, dont le nombre serait porté à 85 à partir du 1^{er} janvier 2023, pour soutenir les opérations militaires et les opérations de police de l'ATMIS et améliorer la coordination entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien, et, au moyen du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, pour appuyer les 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes, dont une part appropriée d'agents de la police fédérale et de la police des États qui sont officiellement intégrés à ces forces, conformément au dispositif national de sécurité, et qui participent activement aux opérations menées conjointement ou en coordination avec l'ATMIS à l'appui direct du Plan de transition.

9. En décembre 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2670 \(2022\)](#), dans laquelle il a appelé la révision apportée au calendrier opérationnel à la demande de la Somalie et avec le soutien du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et visant à ce que le retrait de 2 000 membres du personnel de l'ATMIS soit effectué au plus tard le 30 juin 2023. Dans la même résolution, il a également annulé le paragraphe 27 de sa résolution [2628 \(2022\)](#), qui prévoyait le retrait de ces 2 000 agents en tenue d'ici au 31 décembre 2022. Il a également affirmé la détermination de l'Union africaine et de la Somalie à adopter une démarche stratégique, graduelle et secteur par secteur pour le retrait des 2 000 personnes concernées au cours de la période de six mois. Il a en outre rappelé le paragraphe 28 de la résolution [2628 \(2022\)](#) et noté que le Conseil de paix et de sécurité avait reconfirmé son engagement à maintenir la date de retrait de l'ATMIS au 31 décembre 2024¹.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

Situation dans la zone de la mission

10. Les conditions de sécurité restent instables en Somalie, de nombreuses atteintes à la sécurité se produisant chaque mois dans tout le pays. Les Chabab continuent d'être responsables de la plupart des faits en question. Depuis l'investiture du Président, le Gouvernement fédéral somalien a défini ses priorités en matière de sécurité et décidé de s'attacher avant tout à vaincre les Chabab et à les déplacer des territoires qu'ils contrôlent dans tout le pays. Dans cette optique, des offensives dirigées par des Somaliens ont été lancées contre le groupe. Jusqu'à présent, les opérations militaires conjointes ont ciblé les États de Hirshébeli et de Galmudug et ont permis de remporter des victoires localisées. Des opérations similaires devraient être menées dans les États du Sud-Ouest et du Djoubaland. Parallèlement aux offensives militaires dirigées contre les Chabab, le Gouvernement fédéral somalien a souligné à plusieurs reprises qu'il était déterminé à combattre également le groupe sur les plans idéologique et financier.

11. Sous la pression, les Chabab ont intensifié leurs représailles contre le Gouvernement fédéral somalien, en s'attaquant non seulement aux forces conjointes dans les zones visées par les offensives, mais aussi à des cibles gouvernementales et civiles dans les centres urbains du pays, notamment à Mogadiscio. Les 27 et 28 novembre 2022, le groupe a mené une attaque complexe contre l'hôtel Rays, situé

¹ Au paragraphe 2 de son communiqué adopté à sa 1121^e réunion, tenue le 11 novembre 2022.

à proximité immédiate du complexe présidentiel Villa Somalia, à Mogadiscio. Avant cette attaque, le 29 octobre 2022, les Chabab ont perpétré des attentats simultanés à la voiture piégée dans le voisinage immédiat du Ministère fédéral de l'éducation à Mogadiscio, qui ont coïncidé avec la fin de la réunion du Conseil consultatif national à laquelle assistaient le Président somalien et des dirigeants des États membres de la fédération. L'attaque du 29 octobre 2022 a fait un grand nombre de victimes. L'un des camps d'entraînement militaire situé à proximité du complexe de l'aéroport international d'Aden Adde, protégé par l'ATMIS, a subi trois attaques en 2022. Outre les attaques de Mogadiscio, le groupe a perpétré des attentats-suicides de grande ampleur à Kismayo dans le Djoubaland et à Beledweyne dans le Hirshébéli. De plus, les Chabab ont continué de lancer de fréquentes attaques dans d'autres régions du pays, notamment à proximité de sites récemment libérés dans les régions de Hirshébéli et de Galmudug.

12. Les installations et le personnel de l'ONU se trouvant à Mogadiscio continuent de faire l'objet de graves menaces de sécurité, comme en témoignent les attaques continues perpétrées dans la zone de l'aéroport international d'Aden Adde, qui mettent en évidence l'existence de vulnérabilités et la difficulté à assurer la sûreté et la sécurité du personnel. En raison de multiples attaques au mortier contre des installations de l'ONU, le BANUS a dû mettre en place un système d'alerte rapide permettant de lutter contre les tirs de mortier et d'artillerie, ainsi qu'un toit de protection pour les logements et les locaux de travail occupés par le personnel de la mission. Le terrorisme, les engins explosifs improvisés et les attaques complexes continuent de poser un risque élevé pour la sécurité du complexe du BANUS. Les barrières et les infrastructures de sécurité physique, ainsi que les points de contrôle de l'ATMIS, de l'Armée nationale somalienne et de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, la conduite de patrouilles quotidiennes et une vigilance constante sont essentiels pour assurer la protection du quartier général du BANUS et de la MANUSOM à Mogadiscio. Le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat a signalé que des attaques au mortier avaient été perpétrées contre des cibles à Mogadiscio en 2022. Six de ces attaques ont eu lieu dans la zone couverte par le système de lutte contre les tirs de roquettes et de mortiers du BANUS, qui était activé à chaque fois.

13. Un examen ponctuel de la gestion des risques de sécurité a conclu que le complexe du BANUS et de la MANUSOM faisait face à un niveau actuel et futur de risque « élevé ». En plus de la menace majeure qui pèse sur le complexe, il existe toujours des risques d'infiltration dans l'aéroport international d'Aden Adde et d'offensive ciblée contre les installations du BANUS, après l'attaque de tireur « actif » du 23 mars 2022 qui a visé le complexe de Safe Lane dans la zone de l'aéroport. Sachant que le complexe du BANUS et de la MANUSOM est le principal complexe de l'Organisation des Nations Unies en Somalie et qu'il concentre un nombre élevé de membres du personnel, il est considéré comme une masse critique et constitue donc un objectif de grande importance pour les Chabab. En raison du nombre persistant de menaces à la sécurité concernant des attaques complexes de grande envergure contre le complexe de l'aéroport international d'Aden Adde, il convient de maintenir un état d'alerte élevé en appliquant strictement les protocoles de contrôle des accès, de mettre pleinement en œuvre les mesures d'atténuation des risques pour la sécurité physique, d'organiser des exercices d'urgence et de disposer d'un système de détection et d'alerte, de systèmes d'alarme pour le personnel et d'autres dispositifs entièrement fonctionnels.

Appui à la reconfiguration de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et au transfert des fonctions de sécurité aux forces de sécurité somaliennes

14. Le concept des opérations de l'ATMIS, élaboré conjointement par l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien au début de 2022, prévoit une transition ATMIS-forces de sécurité somaliennes en quatre phases qui s'achèvera le 31 décembre 2024. Une première phase de reconfiguration de l'ATMIS est prévue. Une deuxième phase, qui consistera à renforcer les opérations offensives conjointes, sera suivie d'une phase au cours de laquelle les forces de sécurité somaliennes assumeront graduellement une plus grande part de responsabilité en matière de sécurité nationale dans le cadre d'un retrait progressif et mesuré des troupes de l'ATMIS.

15. À la suite de l'adoption de la résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, le BANUS a mis en place, à partir des capacités existantes, une équipe de planification de la transition relevant directement de la Sous-Secrétaire générale (Chef du BANUS), afin de fournir des orientations stratégiques et une assistance technique sur le rôle de la mission pour ce qui est d'appuyer le transfert des fonctions de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes. L'équipe se consacre essentiellement à communiquer des informations sur les exigences énoncées par le Conseil de sécurité, le concept des opérations de l'ATMIS, le concept d'appui du BANUS et les plans de soutien logistique et à coordonner les tâches connexes. Les membres de l'équipe qui possèdent les compétences requises le moment venu établiront des rapports d'activité et évalueront les plans d'opérations relatifs aux activités mises en œuvre successivement par la mission tout au long de la transition. En outre, compte tenu de l'intensité du processus et de la nécessité croissante de mettre en place une coordination et une planification stratégiques avec les parties prenantes et les partenaires de la transition, des lacunes en matière de compétences ont été recensées, auxquelles il est proposé de pallier en créant un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) au sein du Bureau de la Sous-Secrétaire générale (Chef du BANUS).

16. En juin 2022, compte tenu du concept des opérations révisé de l'ATMIS, du Plan de transition de la Somalie et du nouveau mandat de l'ATMIS, l'ONU, en consultation avec l'Union africaine, a examiné et actualisé le concept d'appui du BANUS pour l'ATMIS (document de portée générale destiné à aider la mission à fournir le dispositif d'appui logistique). Par la suite, le concept d'appui aux forces de sécurité somaliennes a été examiné en concertation avec le Gouvernement fédéral somalien.

17. Les concepts d'appui révisés ont été adaptés pour faciliter la reconfiguration de l'ATMIS et le transfert des fonctions de sécurité aux forces de sécurité somaliennes au cours des différentes phases définies dans le concept des opérations. Pour répondre aux nouvelles exigences, en particulier pour améliorer la flexibilité, l'efficacité et la mobilité des forces de l'Union africaine, le BANUS a défini des points d'améliorations prioritaires, qui consistent notamment à renforcer la décentralisation, en fournissant des services aux bases avancées et en constituant des stocks pour certaines fournitures et des stocks critiques et tactiques, et à transférer des pouvoirs du personnel basé à Mogadiscio aux équipes des secteurs, qui sont plus proches des lignes de front et ont besoin d'un appui. Cette approche décentralisée contribuera à améliorer les délais de réponse aux demandes d'assistance de l'ATMIS et permettra au BANUS de soutenir les forces de l'Union africaine qui mènent des opérations conjointes avec leurs partenaires somaliens.

18. La reconfiguration de l'ATMIS et la transition progressive donneront lieu à un regroupement des forces de la Mission. Conformément à la résolution [2670 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes adopteront une

démarche stratégique, graduelle et secteur par secteur pour la phase 1 relative au retrait des 2 000 membres du personnel, qui s'achèvera le 30 juin 2023. Pour favoriser le regroupement et atteindre le seuil minimum d'effectifs, à savoir 200 personnes par base opérationnelle avancée, certaines bases seront fermées et mises à la disposition du Gouvernement fédéral somalien. Ces activités nécessiteront un appui important, notamment le transport de troupes et de fournitures à l'aide de moyens aériens.

19. Conformément au concept des opérations de l'ATMIS, la période de planification 2023/24 coïncide avec les phases 2 et 3 du transfert des fonctions de sécurité de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes, comme prévu dans le Plan de transition de la Somalie. Afin de limiter et de réduire au minimum les victimes civiles pendant cette période d'intensification des activités de combat, le Conseil de sécurité a chargé l'ATMIS, par l'intermédiaire de sa cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles, de suivre toutes les allégations de violations du droit international humanitaire et autres fautes commises par son personnel, et de veiller à ce que les allégations fassent l'objet d'une enquête et à ce que les mesures voulues soient prises, notamment la mise en place d'éventuelles réparations et la prise en charge des affaires par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

20. Le Conseil de sécurité a en outre demandé à l'ATMIS de soutenir les forces de sécurité somaliennes durant les phases « libération de zone, occupation du terrain et renforcement », conformément au Plan de transition de la Somalie et, ce faisant, de les aider également à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et à demander des comptes à ceux qui commettent des violations de ces droits. Les capacités dont dispose l'ATMIS pour garantir le respect du droit international humanitaire et des obligations en matière de droits humains et pour guider les forces de sécurité somaliennes afin qu'elles fassent de même, ainsi que pour enquêter sur les allégations de violations, sont actuellement soutenues par un fonds d'affectation spéciale dont les ressources sont en constante diminution, à l'heure où le Conseil demande que ces capacités soient renforcées.

21. Les ressources prévues dans le budget du BANUS pour l'exercice 2023/24 permettront de renforcer les capacités de la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles et de la commission d'enquête de l'ATMIS, et de les aider à mener des opérations cinétiques de façon responsable en mettant en place les mesures voulues en matière de contrôle et d'application du principe de responsabilité, grâce à la mise à disposition de personnel, de sous-traitants, d'experts et de personnel d'appui, le but étant d'ouvrir promptement des enquêtes minutieuses, en cas d'allégations de violations des droits humains ou d'atteintes à ces droits ou de violations du droit international humanitaire, et d'en assurer un suivi régulier.

Examen du matériel de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie

22. Pour donner suite à la révision du concept des opérations de l'ATMIS et au nouveau mandat qui a été confié à cette dernière, la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine a aidé à organiser une séance du Groupe de l'appui stratégique militaire de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba en juin 2022, afin d'élaborer un projet d'état des besoins par unité pour l'ATMIS. Entre le 18 septembre et le 6 octobre 2022, l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'ATMIS et le BANUS ont procédé à un examen du matériel dans la zone d'opérations de l'ATMIS en Somalie, afin d'évaluer l'état du matériel déployé et de recenser les besoins supplémentaires concernant le matériel majeur appartenant aux contingents, le but étant de renforcer les capacités militaires de l'ATMIS et d'améliorer la protection de la force pour qu'elle puisse s'acquitter de

son mandat. L'équipe chargée de l'examen a également rencontré les dirigeants de l'ATMIS et du BANUS, effectué des visites d'inspection dans tous les sites des secteurs, y compris la Section des transports aériens, afin d'évaluer les problèmes opérationnels rencontrés par la Mission et d'analyser l'état du matériel.

23. Pour donner suite aux conclusions de l'examen du matériel de l'ATMIS, le BANUS prévoit de remédier à l'absence de capacités militaires et de déployer des capacités supplémentaires, ainsi que de remplacer du matériel hors d'usage appartenant aux contingents de l'Union africaine, pendant les phases de reconfiguration et de transition de l'ATMIS. Des hélicoptères d'attaque et des hélicoptères de manœuvre militaires supplémentaires commenceront à être déployés au cours du premier semestre de 2023. Conformément aux conclusions de l'examen, le déploiement de la majeure partie du matériel appartenant aux contingents devrait débuter dans la deuxième moitié de l'exercice budgétaire 2023. Il s'agit notamment d'équiper des hôpitaux militaires de niveau I et II et de renforcer les capacités de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et de lutte contre les engins explosifs improvisés. L'examen a également permis d'établir la nécessité de remplacer le matériel majeur appartenant aux contingents hors d'usage, ainsi que de remédier à l'absence de pièces de matériel majeur et de matériel de soutien logistique autonome.

Évaluation de l'optimisation des effectifs du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

24. Comme suite à l'adoption de la résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité et pour s'assurer qu'il était en mesure de faire face à la reconfiguration de l'ATMIS, le BANUS a procédé à une évaluation de l'optimisation des effectifs. Dans le cadre de cet examen, la mission a passé en revue les effectifs existants et proposé des changements, afin d'être sûre qu'elle était dotée d'effectifs adaptés pour aider l'ATMIS à s'acquitter de son nouveau mandat. L'examen a été complet et a permis d'évaluer l'ensemble des ressources humaines pour chacun des trois piliers du BANUS (Gestion des opérations et des ressources, Gestion de la chaîne d'approvisionnement et Gestion de la prestation de services). L'évaluation a également porté sur le Bureau de la Sous-Secrétaire générale (Chef du BANUS) et sur le Bureau du (de la) Directeur(trice) du BANUS, afin de s'assurer que l'équipe de direction disposait des capacités d'appui nécessaires pour faire face à cette étape cruciale du mandat de la mission.

25. L'examen visait en priorité à : a) renforcer les capacités du personnel présent dans les secteurs opérationnels afin de préparer l'intensification des opérations de l'ATMIS, et veiller à satisfaire durablement les besoins logistiques et les besoins d'assistance des forces mobiles et des forces d'intervention rapide de l'ATMIS ; b) mettre en place les moyens nécessaires pour recevoir, traiter et répondre de manière globale aux demandes logistiques et opérationnelles des forces mobiles et des forces d'intervention rapide de l'ATMIS, en déléguant des pouvoirs supplémentaires au personnel présent dans les secteurs afin de le rendre plus autonome ; c) optimiser la structure des effectifs du BANUS et améliorer les processus afin que la mission soit en mesure de soutenir la transition au fur et à mesure que le retrait des forces de l'ATMIS progresse et que le transfert des fonctions de sécurité des forces de l'Union africaine aux forces de sécurité somaliennes s'accélère.

26. Une autre priorité de l'exercice d'optimisation était de faire en sorte que le BANUS fasse davantage appel à du personnel recruté sur le plan national. À cet égard, il conviendra de renforcer les capacités des membres du personnel de cette catégorie, afin de préparer progressivement le transfert des responsabilités dans la zone de la mission au Gouvernement fédéral somalien. L'objectif est de favoriser un sentiment

d'appropriation au sein de la population somalienne, de poursuivre l'action menée et de pérenniser les acquis obtenus dans le cadre de l'exécution du mandat lors de la réduction des effectifs et de la fermeture de la mission.

27. Le BANUS a automatisé la procédure de recrutement et utilise Inspira pour pourvoir plus rapidement les postes soumis à recrutement national, vacants depuis longtemps, et pour accélérer tous les recrutements prévus d'ici à la fin de 2023 et en améliorer la qualité.

28. Le BANUS prévoit de créer 11 postes et emplois de temporaire, dont 3 postes soumis à recrutement international et 3 postes soumis à recrutement national, 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 4 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, et 2 postes de membres du personnel fourni par des gouvernements, en renforçant les capacités dans des domaines tels que la logistique, la coordination et le soutien administratif pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels. Il est également proposé de supprimer quatre postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national vacants depuis longtemps.

Fourniture du dispositif d'appui logistique en 2023/24

29. Au cours de l'exercice 2023/24, le BANUS continuera de fournir un soutien logistique à l'ATMIS, à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes, conformément à la demande que le Conseil de sécurité a formulée au paragraphe 37 de sa résolution [2628 \(2022\)](#) et réaffirmée au paragraphe 2 de sa résolution [2670 \(2022\)](#). La mission apportera un appui aux 17 626 membres des contingents et du personnel de police de l'ATMIS, dont 16 586 membres des contingents de l'Union africaine, cinq unités de police constituées de l'Union africaine comprenant un effectif total de 800 personnes et 240 membres de la police de l'Union africaine, ainsi qu'aux 85 membres du personnel civil de l'ATMIS.

30. Le BANUS prévoit également de déployer 10 membres des contingents des Nations Unies. Il s'agit de 10 experts militaires hautement qualifiés, qui fournissent des conseils techniques militaires et un soutien aux piliers opérationnels du BANUS dans le cadre de la mise en œuvre des grandes priorités de la mission.

31. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement du Bureau d'appui pour l'exercice 2023/24 s'élèvent à 556,7 millions de dollars, ce qui permettra au BANUS de soutenir la reconfiguration de l'ATMIS, de renforcer la souplesse des opérations militaires et d'assurer la transition progressive des fonctions de sécurité aux forces de sécurité somaliennes, conformément aux demandes formulées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2628 \(2022\)](#) et [2670 \(2022\)](#).

32. Le montant des ressources demandées est en augmentation de 35,0 millions de dollars (6,7 %) par rapport aux crédits ouverts en 2022/23. Cette augmentation s'explique principalement par le déploiement de capacités militaires supplémentaires, dont un hélicoptère, ainsi que par le remplacement de matériel appartenant aux contingents impropre à l'usage. Ces mesures sont conformes aux recommandations issues de l'examen du matériel, qui visent à renforcer les capacités de l'ATMIS afin de lui permettre de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées.

33. L'augmentation est partiellement compensée par le fait qu'il a été décidé de rapatrier 2 000 membres des contingents de l'ATMIS d'ici au 30 juin 2023, ainsi que par la diminution des dépenses opérationnelles liées à l'achat de matériel.

34. Au titre du personnel civil du BANUS, il est proposé de créer sept postes et emplois de temporaire ainsi que deux postes de membres du personnel fourni par des gouvernements, afin de permettre à la mission de mieux se coordonner et collaborer

avec le Gouvernement du pays hôte et les autres parties prenantes pendant le transfert des fonctions de sécurité, et de renforcer les capacités d'appui du BANUS dans les secteurs opérationnels.

35. Le Bureau d'appui est dirigé par une Sous-Secrétaire générale qui définit et gère les objectifs stratégiques du BANUS conformément à son mandat principal, qui est de fournir, dans les meilleurs délais, des services d'appui efficaces, rationnels et responsables. Sous la direction de la Sous-Secrétaire générale (Chef du BANUS), le (la) Directeur(trice) du BANUS supervise la gestion des trois piliers opérationnels tout en veillant à concrétiser ses priorités stratégiques dans la prestation de services aux clients.

36. Le concept d'appui du BANUS reste fondé sur une combinaison de modalités de prestation de services, se caractérisant notamment par un effectif allégé, des fournisseurs extérieurs privés et des services sur le théâtre d'opérations fournis par les contingents de l'ATMIS conformément aux dispositions des mémorandums d'accord. Autant que possible, le BANUS forme les soldats de l'ATMIS et les encourage à participer aux activités de soutien logistique. Le BANUS améliorera son réseau « en étoile », constitué du site de Mogadiscio et des états-majors de secteurs de Baidoa, Beledweyne, Dhooble, Jawhar et Kismayo. Cela facilitera la mise en œuvre du concept des opérations révisé de l'ATMIS et l'accélération de la cadence des opérations, le but étant de disposer d'une force plus réactive, plus mobile et plus agile.

37. Au cours de l'exercice budgétaire, le BANUS restera présent dans les six secteurs opérationnels de l'ATMIS, à savoir Mogadiscio et les centres de secteur de Baidoa, Beledweyne, Dhooble, Jawhar et Kismayo. La mission est également présente à Nairobi et à Mombasa (Kenya). Le BANUS fournira un soutien en matière de génie et d'entretien à l'ATMIS dans les centres de secteur susmentionnés, ainsi que dans 131 sites et bases opérationnelles avancées en Somalie. Compte tenu de la nature des activités de l'ATMIS, le nombre de bases opérationnelles avancées bénéficiant de services d'appui pourrait changer au cours de l'exercice budgétaire. À Baidoa, Beledweyne, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio, le BANUS partage ses locaux avec la MANUSOM et apporte un soutien en matière de génie et d'entretien à la mission politique spéciale dans le cadre de l'accord de partage des coûts. Dans les sites d'Hargeysa, de Garoowe et de Dhuusamarreeb, où l'ATMIS n'est pas présente, le BANUS fournit un appui administratif et des services de génie et d'entretien, sur la base du recouvrement des coûts, aux organismes des Nations Unies, aux ambassades, aux fournisseurs et aux organisations non gouvernementales.

38. Dans le cadre des projets de construction proposés, il est notamment prévu de mener les travaux de rénovation et d'aménagement ci-après à Mogadiscio et dans les centres de secteur de Baidoa, Dhooble, Beledweyne, Kismayo et Jawhar : a) construction et installation de systèmes d'assainissement de l'eau ; b) forage de puits et travaux liés à l'évacuation des eaux pluviales et à l'atténuation des inondations ; c) mise en place de systèmes de production d'énergie solaire et hybride, construction de centrales électriques et petits travaux d'électricité ; d) construction de murs en blocs de béton, de portails et de grillages à simple torsion ; e) réalisation d'ouvrages en béton et en béton armé ; f) améliorations mineures du camp de la Base d'appui de Mombasa ; g) installation de structures préfabriquées et de barrières de protection ; h) construction de bureaux en dur au quartier général de la mission à Mogadiscio ; amélioration, réparation et gros travaux d'entretien du réseau routier interne, des héliports, des aires de trafic et des voies de circulation.

39. Tous les projets de construction et d'entretien susmentionnés devraient être achevés au cours de l'exercice 2023/24, de même que les travaux d'amélioration liés

à l'infrastructure aéronautique et à la production d'électricité, qui devraient être achevés d'ici à décembre 2024.

40. Au titre des initiatives environnementales menées dans les sites du BANUS, il est prévu de moderniser certaines installations afin de continuer à réduire l'empreinte écologique de la mission, et notamment de mener à bien les activités suivantes : a) développement des ressources en eau, prélèvement d'eau et forage de nouveaux puits dans les bases opérationnelles avancées de l'ATMIS ; b) amélioration de la surveillance à distance des infrastructures de terrain afin de contrôler la consommation d'eau et la production d'eaux usées traitées à Mogadiscio et dans tous les centres de secteur ; c) construction de toilettes sèches dans des endroits reculés, dans tous les secteurs ; d) installation de panneaux solaires pour les stations de traitement des eaux et les pompes électriques submersibles afin de réduire la consommation d'énergie ; e) installation de sept centrales solaires d'une puissance de 50 kilowatts afin de réduire l'empreinte carbone ; f) mise en service de centrales solaires à Baidoa et Beledweyne d'une puissance totale respective de 2,2 mégawatts et 2,8 mégawatts ; g) synchronisation des centrales électriques de Dhoogle et Baledogle ; h) mise en place de centrales solaires autonomes dans les secteurs.

41. Le BANUS poursuivra sa campagne de reforestation en installant des pépinières de semis d'arbres et en utilisant des drones pour reboiser certaines parties de la Somalie : près de 100 000 boulettes de graines seront dispersées dans la région de Baidoa et environ 85 000 semis seront germés et transplantés à Mogadiscio et dans les six secteurs. Il continuera de promouvoir la durabilité environnementale et de mieux faire connaître les questions de protection de l'environnement en menant des activités de sensibilisation, en mettant en commun les meilleures pratiques et en dispensant des formations à son personnel et à celui de la MANUSOM et de l'ATMIS. Il procédera à des audits environnementaux dans tous les sites pour en vérifier la conformité avec la politique environnementale applicable aux missions des Nations Unies sur le terrain.

42. La Section des transports sera réorganisée pour renforcer les moyens et la mobilité de l'ATMIS dans le cadre de l'exécution de son mandat, par la mise à disposition d'unités de soutien pleinement opérationnelles, de véhicules ou d'engins de manutention prêtés par le BANUS et de matériel appartenant aux partenaires. Elle fournira un soutien au BANUS et à l'ATMIS pendant la période de transition en veillant à ce que des unités plus souples et plus mobiles soient déployées sur le théâtre des opérations. Au cours de cette période, le BANUS prévoit une augmentation des moyens de transport et des besoins de maintenance pour le matériel appartenant à la mission et aux partenaires. Le BANUS continuera de fournir des services de transport à l'ATMIS et à la MANUSOM, ainsi qu'un soutien logistique aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sur la base du recouvrement des coûts.

43. Le concept des opérations révisé de l'ATMIS prévoit de renforcer les opérations aériennes afin d'amoindrir les moyens des Chabab. À cet égard, il faudra reconfigurer le parc d'aéronefs du BANUS. La réduction des hélicoptères de manœuvre civils et l'augmentation des aéronefs militaires permettront de fournir les multiplicateurs de force nécessaires pour mener des opérations rapides et efficaces contre les Chabab. Le BANUS soutiendra également les opérations logistiques en fournissant des avions pour le transport des civils et des militaires vers les sites de l'ATMIS dans le cadre des évacuations médicales et des opérations de relève des contingents.

44. Le BANUS assurera l'exploitation et la maintenance de 11 navires et de 21 moteurs hors-bord pour patrouiller les côtes et garantir ainsi sa propre sécurité et celle de la MANUSOM, de l'ATMIS et des autres occupants du complexe de l'aéroport international Aden Adde.

45. Le BANUS continuera de diversifier ses services de connectivité haut débit afin d'optimiser sa résilience opérationnelle, de réduire au minimum le temps de latence et de proposer à moindre coût des solutions en matière de bande passante. Le réseau central de services de communication et de services technologiques sera étendu dans le centre-sud de la Somalie pour que tous les sites des secteurs de l'ATMIS bénéficient de communications sécurisées. Le BANUS continuera d'assurer l'exploitation et la maintenance : des systèmes de détection et d'alerte permettant de lutter contre la menace roquettes-artillerie-mortiers ; des systèmes électroniques fixes et mobiles de lutte contre les engins explosifs improvisés ; des installations des centres d'opérations conjoints pour l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes.

46. Pendant l'exercice considéré, le BANUS continuera de soutenir les initiatives entreprises par la MANUSOM, l'ATMIS et leurs partenaires en matière de communications, telles que la mise en œuvre d'une stratégie d'information à l'appui du Plan de transition de la Somalie. Il apportera notamment un soutien accru aux forces de sécurité somaliennes et facilitera le retrait de l'ATMIS, en menant des activités dans les domaines suivants : presse et médias, production multimédia, formation aux médias, activités de proximité, dialogue avec les partenaires, radiodiffusion, impression, production et distribution de supports d'information, interprétation et traduction de documents et de sites Web. Le BANUS continuera de favoriser une participation accrue des Somaliens et des Somaliennes à la prestation de services d'information, à la mise en place d'une infrastructure de communication stratégique et à l'entretien des émetteurs dont dépendent les radios locales de Baidoa, Beledweyne, Dhooble, Jawhar et Kismayo.

47. Des unités médicales stratégiques de niveau II seront exploitées dans les six centres de secteur de l'ATMIS, à savoir Mogadiscio, Baidoa, Beledweyne, Dhooble, Jawhar et Kismayo. Le BANUS continuera de fournir des services de consultation de niveau 1+ au personnel en civil dans le cadre du régime des engagements à Mogadiscio et d'exploiter des dispensaires dans les secteurs pour les clients ne relevant pas de l'ATMIS. Il continuera de mettre à disposition les installations du laboratoire situé à Mogadiscio servant au dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) par amplification en chaîne par polymérase.

48. Le BANUS continuera de former et d'encadrer le personnel de l'ATMIS ainsi que d'en renforcer les capacités, notamment dans les domaines suivants : médecine, transmissions, contrôle des mouvements, sûreté et sécurité aériennes, gestion du matériel, gestion des stocks, réparation et récupération des véhicules, purification de l'eau, gestion des déchets, gestion de l'environnement, production et distribution d'électricité, opérations de génie et restauration. Il continuera également de suivre et d'évaluer la formation préalable au déploiement dispensée par les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'ATMIS.

49. Au cours de l'exercice 2023/24, le BANUS continuera de promouvoir la sécurité et la santé au travail en organisant des formations et en mettant en œuvre des mesures de contrôle et d'atténuation. Il continuera de surveiller les conditions de travail afin de réduire très tôt les risques potentiels et de publier des directives sur la santé et la sécurité à l'intention de son personnel. Pour promouvoir la sécurité et la santé au travail, des groupes professionnels dispenseront des formations axées sur le terrain sur la sensibilisation à ces questions, l'identification des risques et la mise en place de mesures de contrôle et d'atténuation. Ils organiseront régulièrement des ateliers « boîtes à outils » et des cours de perfectionnement sur la sécurité, l'accent étant mis sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle appropriés sur le lieu de travail. Les formations porteront notamment sur les domaines suivants : construction, gestion des déchets, gestion du carburant, restauration et services alimentaires, entretien des véhicules et méthodes de nettoyage sûres.

50. En assurant la mise en place et la promotion de programmes de détente et de loisirs, le BANUS continuera d'améliorer la qualité de la vie du personnel déployé en Somalie. Parmi les activités proposées, il est prévu d'organiser des initiatives de renforcement de l'esprit d'équipe en fin d'année, des campagnes de promotion de la santé, des marathons et des actions de nettoyage.

Activités de lutte antimines du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

51. Les activités antimines du Bureau d'appui pour 2023/24 reposent sur l'hypothèse que l'ATMIS continuera d'avoir besoin de compétences en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés ainsi que d'un appui opérationnel et tactique tout au long de la transition, afin de garantir la sécurité et la mobilité des soldats de la paix et de s'assurer qu'ils sont bien préparés. En conséquence, le BANUS, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, maintiendra et adaptera ses capacités de formation et d'encadrement en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs afin d'apporter son soutien à l'ATMIS. Il s'attachera en priorité à renforcer la coordination et la planification des activités de lutte contre les engins explosifs improvisés menées conjointement par l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes, en s'appuyant sur les centres d'opérations conjoints et le déploiement de conseillers techniques dans tous les secteurs. À mesure que les forces de sécurité somaliennes assumeront progressivement les responsabilités en matière de sécurité à la place de l'ATMIS, le Service de la lutte antimines appuiera le renforcement durable des capacités des forces de sécurité somaliennes en organisant des formations sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs et des sessions de formation des formateurs, et en fournissant un encadrement et des équipements, ce qui permettra de compléter graduellement les activités de l'ATMIS. En outre, le Service de la lutte antimines continuera de mettre à disposition des chiens détecteurs d'explosifs dans chaque secteur à l'appui des activités de recherche et de détection des engins explosifs, notamment dans le cadre des opérations conjointes de l'ATMIS et des forces de sécurité somaliennes. Enfin, il fournira une assistance technique au Bureau du (de la) Conseiller(ère) à la sécurité nationale et au Ministère de la sécurité intérieure de la Somalie, afin de mettre en œuvre leur stratégie nationale de gestion des armes et des munitions, élaborée en 2020 avec le soutien des partenaires, et d'appuyer leurs efforts de protection des civils par des activités de déminage, d'enquête et d'éducation au danger des engins explosifs menées au niveau local.

52. Compte tenu de la grave menace que posent les engins explosifs improvisés en Somalie, et afin de renforcer les capacités de l'ATMIS, le Service de la lutte antimines propose une formation spéciale à la lutte contre ces engins à tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'ATMIS, avant le déploiement et sur place. Ce soutien est essentiel pour relever les défis logistiques et opérationnels et pour assurer la sécurité des forces de l'Union africaine. Le Service de la lutte antimines forme, équipe et encadre 125 équipes de lutte contre les engins explosifs improvisés (67 équipes de vérification des itinéraires et 58 équipes de neutralisation des engins explosifs improvisés) dans chacun des six secteurs de l'ATMIS. Le nombre d'équipes de lutte contre les engins explosifs improvisés est basé sur les besoins opérationnels de l'ATMIS, qui sont exprimés par les pays fournisseurs de contingents et qui sont régulièrement réévalués et ajustés, si nécessaire. D'après l'examen du matériel conduit récemment au titre de la reconfiguration de l'ATMIS, il est nécessaire de déployer des équipements supplémentaires de lutte contre les engins explosifs improvisés dans le cadre des arrangements relatifs au matériel appartenant aux contingents.

Appui du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie aux forces de sécurité somaliennes

53. Dans sa résolution 2628 (2022), le Conseil de sécurité a de nouveau souligné la nécessité pour l'ATMIS de soutenir activement le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes. À cet égard, il convient de contribuer à renforcer les capacités de ces dernières par la formation et le mentorat, en facilitant le transfert de la responsabilité des fonctions de sécurité de l'ATMIS aux autorités somaliennes dans les zones libérées et en menant des opérations planifiées conjointement, en s'efforçant de plus en plus à faire en sorte que ces opérations soient dirigées par les Somaliens.

54. Dans la résolution 2628 (2022), le Conseil de sécurité a également de nouveau demandé que le BANUS fournisse un soutien logistique non létal à 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes, dont une part appropriée d'agents de la police fédérale et de la police des États qui étaient officiellement intégrés à ces forces, conformément au dispositif national de sécurité, et qui participaient activement aux opérations menées conjointement ou en coordination avec l'ATMIS à l'appui direct du Plan de transition.

55. Pour favoriser la fourniture de ce soutien, la mission utilise le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'ATMIS et des forces de sécurité somaliennes. L'aide apportée aux forces de sécurité somaliennes comprend la nourriture, le carburant, le transport, les tentes, les fournitures pour la défense des périmètres, le matériel de communication permettant d'assurer l'interopérabilité avec l'ATMIS, les évacuations médicales intrathéâtre et la fourniture de matériel spécialisé, de formations et d'un encadrement sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs.

56. Un mémorandum d'accord tripartite entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien définit les modalités de la fourniture par le BANUS d'un soutien logistique non létal aux forces de sécurité somaliennes. Il prévoit également la mise en place de mécanismes conjoints du BANUS et du Gouvernement fédéral somalien aux fins du respect et du contrôle des obligations découlant de la responsabilité mutuelle en matière de gestion des ressources mises à disposition par l'ONU et de la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liées à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

57. Le BANUS contribuera également à renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes en matière de soutien logistique et de soutien autonome afin que les autorités somaliennes puissent progressivement assumer cette responsabilité. Au fur et à mesure que les sites de l'ATMIS seront transférés aux forces de sécurité somaliennes et que celles-ci assumeront une plus grande part des responsabilités en matière de sécurité, le BANUS devra assurer un niveau de coordination et de planification suffisant avec le Gouvernement fédéral somalien et ses partenaires pour faciliter le processus de transition.

Appui à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

58. Le partenariat entre le BANUS, l'AMISOM/ATMIS et la MANUSOM demeure essentiel pour harmoniser les mandats de chacun. À cet égard, en coordination avec la MANUSOM, le BANUS a continué de collaborer étroitement avec l'ATMIS afin de soutenir les priorités stratégiques et les activités opérationnelles, notamment dans le cadre du Forum de coordination des hauts responsables, composé des responsables des trois entités. En outre, le groupe de travail conjoint ONU-ATMIS sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains et l'équipe spéciale chargée de cette même politique (composée des entités des Nations Unies qui apportent un appui à

l'ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes) ont été renforcés, le but étant qu'ils orientent et garantissent la bonne application des mesures de prévention et d'intervention prévues dans la politique.

59. Dans le cadre de ses activités de soutien administratif et logistique, au cours de l'exercice 2023/24, le BANUS continuera de fournir à la MANUSOM l'ensemble des services d'appui généralement fournis aux missions, notamment en ce qui concerne : a) les ressources humaines ; b) le budget et les finances ; c) les services relatifs au transport et aux mouvements ; d) les services d'hébergement ; e) les services relatifs à l'administration des camps ; f) le soutien médical ; g) les technologies de l'information et des communications ; h) l'entretien du matériel ; i) les services de sécurité ; j) les conseils juridiques ; k) la déontologie et la discipline ; l) la sécurité et la santé au travail ; m) la gestion de l'environnement ; n) les services sociaux.

C. Coopération au niveau régional

60. Le BANUS continuera de s'atteler à renforcer ses consultations avec la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

61. Les besoins stratégiques en matière de transports aériens, notamment les accords contractuels relatifs aux aéronefs et la relève des contingents, continuent d'être gérés en coopération avec le Siège de l'ONU à New York et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), auxquels il est fourni un appui en la matière.

62. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) continuera de faciliter les opérations de la Base d'appui de Mombasa et de s'appuyer sur cette dernière pour la gestion de ses activités liées au contrôle des mouvements.

63. Le BANUS continuera d'apporter un appui aux opérations de trésorerie de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre d'un service de caisse intégré mis en place à la suite de l'entrée en service d'Umoja.

64. Le BANUS fera appel au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) dans les domaines suivants : entrées en fonctions et cessations de service, prestations et états de paie du personnel recruté sur le plan national, règlement des sommes dues aux fournisseurs, avantages du personnel et voyages officiels, traitement des demandes de remboursement (au titre des frais de scolarité, des frais de voyages officiels, etc.), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

65. Le BANUS coopérera avec la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est en regroupant les achats dans le cadre de stratégies régionales. Il coopère par ailleurs de manière régulière avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

66. Pour renforcer l'efficacité des partenariats, poursuivre la planification conjointe et améliorer et rationaliser la coordination et l'exécution de l'appui logistique apporté à l'ATMIS, à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes, le BANUS continuera de tenir des réunions périodiques et ponctuelles avec tous les partenaires aux niveaux stratégique et opérationnel afin de permettre une communication rapide et transparente et de veiller à ce que le soutien qu'il leur apporte soit aligné sur la reconfiguration de l'ATMIS et le Plan de transition de la Somalie. Afin de favoriser

l'exécution du nouveau mandat, le Centre d'appui à la mission continuera de collaborer avec ses principaux clients, à savoir l'ATMIS, la MANUSOM et les forces de sécurité somaliennes, par l'intermédiaire du Centre commun d'opérations d'appui, du Groupe de l'appui aux forces de sécurité somaliennes et du Groupe de la coordination régionale.

67. Sur le plan politique, la Sous-Secrétaire générale (Chef du BANUS) poursuivra ses consultations avec le siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, ainsi qu'avec le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de l'ATMIS, le commandant de la force de l'ATMIS, les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération, les membres du Conseil de sécurité, les donateurs et les membres de l'Union européenne, afin de mobiliser et de coordonner, à tous les niveaux, l'appui à l'exécution du mandat du BANUS en Somalie. La Sous-Secrétaire générale tiendra régulièrement des consultations avec l'ATMIS, le Gouvernement et les dirigeants des forces de sécurité somaliennes afin de faciliter l'application des mesures d'atténuation des risques.

68. En apportant un appui logistique au Centre d'opérations en cas de catastrophe, le BANUS continuera d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à mettre en œuvre ses programmes, selon le principe du recouvrement des coûts, en particulier dans les cas où elle lutte contre les catastrophes naturelles que sont les inondations, la sécheresse ou de mauvaises conditions agricoles. À Mogadiscio et à Baidoa, où le BANUS fournit des bureaux et des espaces de travail à l'équipe de pays des Nations Unies, le Centre d'opérations en cas de catastrophe, la MANUSOM et le Bureau partagent les mêmes locaux. Au niveau stratégique, la coopération se poursuit dans le cadre de réunions périodiques de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, placée sous l'égide de l'agent habilité et Représentant spécial du Secrétaire général, tandis que la coopération opérationnelle est assurée par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

69. Le BANUS continuera de fournir un appui logistique et administratif aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dans la limite des capacités et des ressources disponibles, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Il continuera également de rechercher des effets de synergie et des gains d'efficacité en collaborant avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

70. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Appui logistique

71. La Sous-Secrétaire générale (Chef du BANUS) est chargée d'assurer la direction exécutive et l'administration de la mission et de superviser le Groupe des commissions d'enquête, l'Équipe déontologie et discipline, la Section de la gestion et de l'appui en matière d'information, le Groupe des affaires juridiques et la Section de la sûreté et de la sécurité.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

72. Le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) est chargé d'organiser la coopération stratégique du BANUS avec l'Union africaine, l'ATMIS, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les États Membres, les partenaires et les autres interlocuteurs. Il est également chargé de garantir l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains pour tout appui apporté par le BANUS à l'ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes.

73. La composante Appui est chargée de fournir, dans les meilleurs délais, des services efficaces, rationnels et responsables afin d'aider le BANUS à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Un appui sera apporté aux effectifs autorisés suivants : 10 membres des contingents des Nations Unies, 16 586 militaires de l'ATMIS, 240 policiers de l'ATMIS, 800 membres d'unités de police constituées de l'ATMIS, 85 membres du personnel civil de l'ATMIS et 580 membres du personnel civil, dont 369 membres du personnel recruté sur le plan international, 186 membres du personnel recruté sur le plan national, 25 Volontaires des Nations Unies et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements.

74. L'appui fourni couvrira les domaines suivants : mise en œuvre des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida, administration du personnel, services de gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et terrestres, approvisionnement et ravitaillement, et prestation de services de sécurité pour l'ensemble de l'opération.

75. Les indicateurs de succès et les produits liés à l'appui fourni à l'ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes sont énumérés à la section 1.1 des réalisations escomptées, et ceux concernant l'appui fourni à la MANUSOM, à la section 1.2.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Fourniture à l'ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes, dans les meilleurs délais, de services efficaces, rationnels et responsables dans le cadre du dispositif d'appui logistique de l'ONU

1.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (hors opérations de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2021/22 : ≥ 81 % ; 2022/23 : ≥ 90 % ; 2023/24 : ≥ 85 %)

1.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 6 % ; 2022/23 : 8 % ; 2023/24 : 8 %)

1.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2021/22 : ≥ 32 % ; 2022/23 : ≥ 33 % ; 2023/24 : ≥ 35 %)

1.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et SM-3 à SM-7 (2021/22 : ≤ 166 ; 2022/23 : ≤ 120 ; 2023/24 : ≤ 120)

1.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de

classe P-3 à D-1 et SM-3 à SM-7 (2021/22 : ≤ 203 ; 2022/23 : ≤ 120 ; 2023/24 : ≤ 120)

1.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2021/22 : 80 ; 2022/23 : 100 ; 2023/24 : 85)

1.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21 : 84 % ; 2021/22 : ≥ 86 % ; 2022/23 : ≥ 85 % ; 2023/24 : ≥ 85 %)

1.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

1.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2020/21 : 1 956 ; 2021/22 : ≥ 1 835 ; 2022/23 : ≥ 1 800 ; 2023/24 : ≥ 1 825)

1.1.10 Alignement entre le plan de gestion de la demande et le budget réel s'agissant des biens et services (2020/21 : 94,0 % ; 2021/22 : 87 % ; 2022/23 : ≥ 90 % ; 2023/24 : ≥ 90 %)

1.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

1.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks [2020/21 : 97 % ; 2021/22 : ≥ 97 % ; 2022/23 : ≥ 95 % ; 2023/24 : (livraison par rubrique : ≥ 95 %), (livraison par rapport à la quantité : ≥ 98 %), (qualité : ≥ 95 %) et (gestion des stocks : ≥ 95 %)]

1.1.13 Capacité d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions, à l'appui de l'ATMIS et des opérations conjointes de l'ATMIS et des forces de sécurité somaliennes, conformément au Plan de transition (2021/22 : 20 équipes ; 2022/23 : 20 équipes ; 2023/24 : 20 équipes)

1.1.14 Pourcentage des engagements du pacte du BANUS avec l'ATMIS respectés (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 90 % ; 2023/24 : 100 %)

1.1.15 Services de communication stratégique et d'information fournis de façon continue à l'appui de la réalisation des mandats de l'ATMIS et du BANUS,

vérifiables par leur présence dans la zone d'opérations et par des indicateurs de résultats atteignant 100 % comme prévu dans les contrats (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale
- Contrôle de la gestion des risques liés à la sécurité et à la santé au travail au siège du BANUS et aux états-majors de secteur
- Amélioration de l'orientation client, de la décentralisation des fonctions d'appui et de la visibilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 31 appareils (6 avions et 25 hélicoptères)
- Fourniture d'un total de 17 771 heures de vol prévues (9 559 par des prestataires commerciaux et 8 212 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 31 appareils, ainsi que pour 148 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 556,7 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 580 civils (369 agents recrutés sur le plan international, 43 administrateurs recrutés sur le plan national, 143 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 25 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 300 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 70 membres du personnel civil)

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 131 installations de la Mission réparties entre 7 sites
- Exécution de 14 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, notamment des travaux de sécurisation des centres de secteur à Baidoa, Baledogle, Beledweyne, Dhooble, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio
- Exploitation et entretien de 424 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 20 sites de production d'énergie solaire
- Exploitation et entretien de 43 stations d'épuration appartenant à l'ONU, réparties sur 7 sites, et de 91 installations complètes de purification de l'eau appartenant à l'ONU, réparties sur 55 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 131 sites
- Exploitation et entretien de 37 cuisines mobiles appartenant à l'ONU et de 8 cuisines communes de campagne, réparties sur 37 sites

- Fourniture d'un soutien de génie à l'ATMIS [approvisionnement en fournitures pour la défense des périmètres (59) et alimentation en eau (79) et en électricité (59)] dans des bases opérationnelles avancées dans 6 secteurs
- Mise à disposition de 772 logements individuels conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans 6 secteurs et au camp de Mogadiscio pour le personnel relevant du système de gestion des risques de sécurité
- Mise à disposition de 480 conteneurs d'hébergement de petite taille pour les prestataires qui vivent dans les camps des Nations Unies et qui y fournissent des services quotidiens (santé, sécurité, aviation, gestion des installations, restauration, communication et conseil)

Gestion du carburant

- Gestion et approvisionnement de 35,52 millions de litres de carburant (12,34 millions pour les opérations aériennes, 3,6 millions pour les transports terrestres, 19,46 millions pour les groupes électrogènes et 0,12 million pour les opérations maritimes ou fluviales) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 9 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 25 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence, de 4 400 radios en réseau multiplex ou radios portatives, de 220 radios mobiles pour véhicules et radios fixes, et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données (30 terminaux VSAT, 1 central téléphonique et 65 liaisons hertziennes), et gestion de forfaits pour 199 téléphones satellitaires et 2 101 téléphones mobiles
- Fourniture de 1 693 ordinateurs et de 349 imprimantes pour un effectif moyen de 2 099 utilisateurs civils et en tenue, permettant notamment aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs, dans 30 sites
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 44 réseaux locaux et réseaux étendus, dans 30 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 600 000 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 300 cartes
- Exploitation et entretien de 5 systèmes d'alerte (lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers) ainsi que de 7 contre-mesures électroniques statiques et de 14 contre-mesures électroniques mobiles (pour la lutte contre les engins explosifs improvisés)
- Exploitation et entretien de 6 centres d'opérations conjoint de l'ATMIS et des forces de sécurité somaliennes, avec différents types de matériel informatique, de matériel de communication, de pièces de rechange et d'accessoires
- Exploitation et entretien de 6 stations de radio FM et de 1 studio de production
- Fourniture de services de communication stratégique à l'appui des opérations de presse et des activités médiatiques ; production de contenu multimédia, suivi et analyse, formation aux médias ; action de proximité, dialogue avec les partenaires et radiodiffusion, impression, traduction, production et circulation de supports d'information ; services de traduction et d'interprétation, et suivi et évaluation pour l'ATMIS et le BANUS

Opérations maritimes ou fluviales

- Exploitation et entretien de 11 navires et de 22 moteurs hors-bord pour patrouiller les côtes afin d'assurer la sécurité du BANUS, de la MANUSOM, de l'ATMIS et des autres occupants du complexe de l'aéroport international d'Aden Adde

Services médicaux

- Supervision de 21 dispensaires de niveau I et de 4 unités médicales de niveau II répartis sur 25 sites, pour l'ATMIS, ainsi que de 1 unité médicale de niveau I+ à Kismaayo, et exploitation et entretien de 5 unités médicales de niveau I et de 1 unité médicale de niveau I+ appartenant à l'ONU
- Suivi des relations contractuelles avec 5 formations médicales de niveau III à Nairobi et 1 formation médicale de niveau IV en Afrique du Sud
- Maintien des dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne pour l'ensemble de la mission et maintien d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne composée de 21 membres aux fins des évacuations sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur du territoire somalien, selon que le besoin s'en fera sentir
- Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel
- Mise en place de programmes de sensibilisation de l'ensemble du personnel à la question du VIH/sida, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues
- Fourniture de services de dépistage de la COVID-19 grâce à des tests d'amplification en chaîne par polymérase après transcription inverse au laboratoire du BANUS consacré à la COVID-19, situé dans l'unité médicale de niveau I+ du Bureau qui est destinée au personnel des Nations Unies et à d'autres clients, notamment le personnel de l'ATMIS
- Gestion du centre d'isolement des Nations Unies à Mogadiscio, doté d'une unité de soins intensifs de 10 lits ainsi que d'une unité de surveillance continue
- Exploitation et entretien du centre de production d'oxygène de la mission à l'aéroport international Aden Abdulle
- Fourniture et distribution de sang humain et de produits sanguins, et gestion de l'accès à ces produits, tous les deux mois, dans les 5 installations de niveau II et de niveau I+ de l'ATMIS appartenant à l'ONU
- Organisation de séances de formation sur la prévention et la maîtrise des infections et sur les équipements de protection individuelle qui sont adéquats et convenables, à l'intention de l'ensemble du personnel médical et de tous les patients des unités médicales qui bénéficient d'un appui des Nations Unies et de l'ATMIS
- Formation de 500 membres du personnel médical de l'ATMIS dans le cadre d'une éducation médicale permanente

Gestion des risques liés aux explosifs et moyens de réduction de la menace représentée par les engins explosifs improvisés

- Fourniture de services de gestion des engins explosifs et de moyens de réduction de la menace représentée par les engins explosifs improvisés, dans tous les secteurs, grâce au déploiement de 32 conseillers techniques en matière de lutte antimines auprès des forces et des états-majors de secteur de l'ATMIS, à l'appui de la planification des opérations et de la coordination des activités d'atténuation des menaces liées aux explosifs menées par l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes, y compris dans les pays fournisseurs de contingents, aux fins de la formation préalable au déploiement
- Fourniture de 39 équipes opérationnelles de chiens détecteurs d'explosifs chargées d'appuyer les troupes et les bases de l'ATMIS au moyen d'activités de recherche, de dissuasion et de détection des engins explosifs dans des infrastructures clés et aux alentours de celles-ci, y compris l'aéroport international d'Aden Adde et les locaux du BANUS
- Organisation d'une formation à l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés et fourniture de matériel de lutte antimines à l'intention de neuf nouvelles équipes polyvalentes de l'Armée nationale somalienne ; organisation d'un stage de recyclage, d'un programme de mentorat et d'une formation des formateurs à l'intention de 31 équipes existantes de l'Armée nationale somalienne précédemment formées par le Service de la lutte antimines

- Fourniture d'un appui opérationnel au Bureau du (de la) Conseiller(ère) en matière de sécurité nationale aux fins de la création de centres de gestion des armes et des munitions d'armes légères dans deux sites clés des États fédérés, conformément à la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions
- Déploiement d'équipes d'enquête et de déminage manuel, d'équipes de sensibilisation au risque des engins explosifs et d'attachés de liaison dans tous les secteurs, à l'appui des efforts visant à assurer la protection des civils, la mobilité de l'ATMIS et des forces de sécurité somaliennes, et les efforts de stabilisation

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 sur les sites suivants : Base d'appui de Mombasa, Nairobi, Mogadiscio, Baidoa, Beledweyne, Dhooble, Jawhar et Kismayo
- Fourniture de services de protection rapprochée à 1 haut(e) fonctionnaire de l'ONU et aux personnalités en visite
- Coordination des convois terrestres pour le personnel du BANUS se rendant dans différents sites de Mogadiscio et des secteurs, notamment des sites de l'ATMIS
- Organisation d'une formation obligatoire sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention des membres du personnel, ainsi que d'autres séances d'information obligatoires sur le système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour le personnel du BANUS
- Fourniture d'avis de sécurité et de rapports d'incidents à l'ensemble du personnel du BANUS

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Dans la limite des pouvoirs délégués, appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de services
- Réception, gestion et distribution ultérieure de 11 340 tonnes de marchandises au maximum dans la zone d'opérations du BANUS, dont 1 260 tonnes de marchandises transportées par voie aérienne, 9 262 m³ de marchandises en vrac et 10 080 tonnes de marchandises en conteneurs
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, et communication de l'information y relative
- Exploitation d'entrepôts et de sites de stockage, facilitation de la planification des stocks et fourniture de services connexes sur 8 sites (Mogadiscio, Baidoa, Beledweyne, Jawhar, Kismayo, Dhooble, Mombasa et Nairobi)

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 10 membres des contingents des Nations Unies, de 16 586 membres des contingents, 240 membres de la police et 800 membres d'unités de police constituées de l'ATMIS, et de 8 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour un effectif autorisé de 10 membres des contingents des Nations Unies et de 16 586 militaires et 800 membres d'unités de police constituées de l'ATMIS
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 10 membres des contingents des Nations Unies et de 16 586 membres des contingents et 800 membres d'unités de police constituées de l'ATMIS, ainsi que pour les 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes
- Fourniture d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 10 membres des contingents des Nations Unies et de 16 586 membres des contingents, 240 membres de la police et 800 membres d'unités de police constituées de l'ATMIS, ainsi que pour 8 membres du personnel fourni par des gouvernements

- Formation (préalable au déploiement, dans les missions et en cours d'emploi) et aide au renforcement des capacités données à 2 800 membres du personnel en tenue de l'ATMIS, notamment sur la sécurité aérienne, la lutte contre les incendies d'équipements d'aéronautique, le contrôle des mouvements, l'informatique et les communications, les rations (formation au dispositif de gestion du risque institutionnel à l'intention de 101 membres du personnel), la restauration (formation sur les cuisines à l'intention de 350 membres du personnel), le carburant, les transports, la logistique, la politique de diligence voulue en matière de droits humains, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la déontologie et la discipline et la gestion de l'environnement

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 774 véhicules appartenant à l'ONU (120 véhicules légers de transport de passagers, 219 véhicules à usage spécial, 7 ambulances, 59 véhicules blindés de transport de troupes, 59 véhicules blindés, 41 remorques, 129 attelages, 62 engins de manutention, 70 engins du génie et 8 véhicules d'un autre type) et de 89 véhicules appartenant au Service de la lutte antimines, dans 6 ateliers en Somalie et 5 ateliers au Kenya
- Réparation et entretien de 180 éléments de matériel appartenant aux partenaires (29 véhicules légers de transport de passagers, 63 véhicules à usage spécial, 7 ambulances, 34 véhicules blindés de transport de troupes, 18 remorques et accessoires, 4 engins de manutention et 25 engins de génie)
- Exploitation de 690 engins de transport divers surveillés au moyen du Système CarLog
- Fourniture de services de transport local aux membres du personnel du BANUS, de la MANUSOM et de l'ATMIS ainsi qu'à d'autres représentants des Nations Unies, chaque fois que nécessaire, soit une moyenne mensuelle de 5 022 passagers à Mogadiscio, 170 passagers à Mombasa et 200 passagers à Nairobi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Fourniture à la MANUSOM, dans les meilleurs délais, de services d'appui administratif, technique et logistique efficaces, rationnels et adaptés

1.2.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2021 : 51 %, 2022 : 90 %, 2023 : ≥ 85 %)

1.2.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021 : 18,0 %, 2022 : 16,6 %, 2023 : 15 %)

1.2.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et SM-3 à SM-7 (2021 : ≤ 155, 2022 : ≤ 120 ; 2023 : ≤ 120)

1.2.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et SM-3 à SM-7 (2021 : ≤ 173, 2022 : ≤ 120, 2023 : ≤ 120)

1.2.5 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2021 : ≥ 90 %, 2022 : ≥ 90 % ; 2023 : ≥ 90 %)

1.2.6 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2021 : 100 %, 2022 : 100 % ; 2023 : 100 %)

1.2.7 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks [2021 : ≥ 98 %, 2022 : ≥ 95 %, 2023 : (livraison par rubrique : ≥ 95 %), (livraison par rapport à la quantité : ≥ 98 %), (qualité : ≥ 95 %) et (stocks : ≥ 95 %)]

1.2.8 Pourcentage des engagements du pacte du BANUS avec la MANUSOM respectés (2021 : 100 %, 2022 : 100 %, 2023 : 100 %)

Produits

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 5 appareils (3 avions et 2 hélicoptères)
- Fourniture d'un total prévu de 1 332 heures de vol par des prestataires commerciaux pour les vols de passagers et de marchandises
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 5 appareils

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 96,57 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 334 civils (186 agents recrutés sur le plan international, 130 agents recrutés sur le plan national et 18 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance

Gestion du carburant

- Gestion et approvisionnement de 4,45 millions de litres de carburant (0,99 million pour les opérations aériennes, 0,058 million pour les transports terrestres et 3,40 millions pour les groupes électrogènes) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 5 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 350 radios portatives et de 20 radios mobiles pour véhicules, ainsi que de l'appui y afférent
- Fourniture de 409 ordinateurs et de 77 imprimantes pour un effectif moyen de 334 utilisateurs civils et 662 en tenue, ainsi que de 70 appareils permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs

Sécurité

- Fourniture de services de protection rapprochée à 3 haut(e)s fonctionnaires de l'ONU et aux personnalités en visite

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Dans la limite des pouvoirs délégués, fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de services

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal de 625 membres des contingents, 14 membres de la police des Nations Unies et 23 membres du personnel fournis par des gouvernements
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 625 membres des contingents
- Facilitation du traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 625 militaires, 14 membres du personnel de police et 23 agents fournis par des gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 139 véhicules appartenant à l'ONU (56 véhicules légers de transport de passagers, 8 véhicules à usage spécial, 71 véhicules blindés, 2 véhicules blindés de transport de troupes et 2 engins de manutention destinés aux camps de la MANUSOM)

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; les conditions météorologiques non prévues dans les hypothèses budgétaires ; les cas de force majeure ; le non-respect par le Gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces ou de l'accord sur le statut de la mission ; un déficit des capacités provenant des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en ce qui concerne la configuration des forces proposée ; l'impossibilité d'obtenir toutes les autorisations nécessaires au recrutement de candidats sélectionnés à des postes réservés à des civils ; l'incapacité de prestataires, sous-traitants ou fournisseurs de livrer des biens et services.

Tableau 1
Ressources humaines : composante Appui logistique

Catégorie de dépenses	Total													
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>														
Effectif approuvé 2022/23														6
Effectif proposé 2023/24														8
Variation nette														2
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>				
	<i>SGA- SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3- P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>GN</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan international</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>	
<i>II. Personnel civil</i>														
Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e)														
Effectif approuvé 2022/23	1	–	10	8	34	54	5	21	26	–	–	–	79	
Effectif proposé 2023/24	1	–	11	8	34	53	7	21	28	–	–	–	82	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	2	–	2	–	–	–	3	
Bureau du (de la) Directeur(trice) du BANUS														
Effectif approuvé 2022/23	–	1	7	3	6	17	1	3	4	1	–	1	22	

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
II. Personnel civil													
Effectif proposé 2023/24	–	1	7	3	7	18	1	3	4	1	–	1	23
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1
Pilier Gestion des opérations et des ressources													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	21	18	66	106	7	29	36	4	–	4	146
Effectif proposé 2023/24	–	1	21	18	67	107	7	27	34	4	–	4	145
Variation nette	–	–	–	–	1	1	–	(2)	(2)	–	–	–	(1)
Pilier Gestion de la prestation de services													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	22	31	70	124	9	47	56	13	–	13	193
Effectif proposé 2023/24	–	1	22	31	70	124	9	45	54	14	–	14	192
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)	1	–	1	(1)
Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	13	11	41	66	18	47	65	2	–	2	133
Effectif proposé 2023/24	–	1	13	11	41	66	19	47	66	2	4	6	138
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	4	4	5
Total (personnel civil)													
Effectif approuvé 2022/23	1	4	73	71	217	366	40	147	187	20	–	20	573
Effectif proposé 2023/24	1	4	74	71	219	369	43	143	186	21	4	25	580
Variation nette	–	–	1	–	2	3	3	(4)	(1)	1	4	5	7
Total													
Effectif approuvé 2022/23													579
Effectif proposé 2023/24													588
Variation nette													9

Personnel fourni par des gouvernements : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan international: augmentation de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (proposition de créer 3 postes et de supprimer 4 postes)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 emplois de temporaire, dont 4 Volontaires recrutés sur le plan national et 1 Volontaire recruté sur le plan international

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e)

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	Création	Dans l'équipe de proches collaborateurs de la Sous-Secrétaire générale
Poste	1	AN	Spécialiste des questions politiques	Création	
Poste	1	AN	Juriste	Création	Au Groupe des affaires juridiques
Total	3				

Proches collaborateurs du (de la) Sous-Secrétaire général(e)

76. Les postes approuvés pour l'équipe de proches collaborateurs du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (Chef du BANUS) sont au nombre de 9 : 1 Sous-Secrétaire général(e), 2 P-5, 1 P-4, 1 agent(e) du Service mobile, 2 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national.

77. Dans la résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, il a été demandé à l'ONU de renforcer la coordination et la collaboration entre le BANUS et le Gouvernement fédéral somalien, les forces de sécurité somaliennes, l'ATMIS, la MANUSOM, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux de la Somalie, et, agissant de concert avec l'Union africaine, le Gouvernement fédéral somalien, l'Union européenne et les autres donateurs, d'effectuer des évaluations techniques conjointes régulières des progrès réalisés par rapport aux objectifs de référence convenus pour la transition en matière de sécurité et fixés dans la résolution.

78. Après l'adoption de la résolution [2628 \(2022\)](#), les parties prenantes du processus de paix somalien et les clients du BANUS attendent beaucoup de la mission pour ce qui est de l'aide à la transition en matière de sécurité dans cet environnement complexe qui évolue rapidement. Le BANUS a besoin de moyens spécifiques pour diriger la planification, la coordination et la collaboration stratégiques liés à la transition. Le (la) spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) se chargerait de la collaboration, de la coordination et de la planification stratégiques et engagerait des consultations avec le Gouvernement fédéral somalien (y compris les cabinets du Président, du Premier Ministre et du Ministre de la défense), l'ATMIS et les partenaires internationaux, en ce qui concerne les différentes activités relatives à la transition, y compris les concepts de soutien du BANUS, qui continueront d'évoluer au fur et à mesure que la transition avance. Le (la) spécialiste hors classe de la gestion de programme se chargerait également de communiquer pour le BANUS les informations relatives à l'état d'avancement de la transition en matière de sécurité, dans le cadre des évaluations conjointes susmentionnées.

79. Le (la) spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) permettrait également d'approfondir la coordination des politiques avec la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies, et au sein du BANUS, en ce qui concerne la transition en matière de sécurité, le but étant de promouvoir l'Unité d'action des Nations Unies.

80. La collaboration du (de la) spécialiste hors classe de la gestion de programme avec les parties sera à la base des décisions du (de la) Chef du BANUS, et des autres hauts responsables du Bureau, sur l'élaboration de politiques au niveau stratégique et l'exécution du mandat du Bureau et des concepts de soutien logistique de la mission émanant de la résolution 2628 (2022). Le (la) titulaire du poste pourra travailler de manière indépendante et collaborer directement avec les parties prenantes, mais sous la supervision directe du (de la) Chef du BANUS. Le (la) spécialiste travaillera également en étroite coordination et coopération avec les piliers et les sections, et les consultera.

81. Étant donné que l'objectif est de renforcer la collaboration et la coordination, et qu'il existe déjà de fortes demandes de soutien aux trois entités clientes en vertu du mandat (ATMIS, MANUSOM et les forces de sécurité somaliennes), il n'est pas possible de couvrir ces nouvelles activités ou de pourvoir les postes P-5 avec des membres du personnel existant de la mission. En outre, cette fonction est liée à de nouveaux besoins qui continueront d'exister tout au long de la transition en matière de sécurité.

82. Sans l'emploi de temporaire proposé, le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (Chef du BANUS) ne sera pas en mesure de collaborer et de se coordonner efficacement avec les parties prenantes, notamment le Gouvernement fédéral somalien, l'ATMIS et les partenaires internationaux, pour l'exécution de son mandat, qui consiste en particulier à assurer la transition en matière de sécurité. Cela aurait une incidence négative sur le soutien dont le (la) Chef du BANUS a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités et exécuter le mandat de la mission, y compris le recensement et la résolution des problèmes liés au soutien apporté par le BANUS à la transition en matière de sécurité. Le risque pèse à la fois sur la réputation et les activités. Les relations stratégiques risquent d'en pâtir, et le BANUS pourrait ne pas être en mesure de s'adapter de manière adéquate alors que les exigences opérationnelles vont accroître et le rythme de la transition en matière de sécurité va s'accélérer en 2023/24.

83. Dans le cadre de l'examen des effectifs, la mission a également décelé un besoin pour un poste de spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) afin de répondre à la demande accrue de services d'appui protocolaire pour le personnel de la MANUSOM et du BANUS en Somalie. La transition en matière de sécurité, qui est en cours, a fait que le BANUS a intensifié ses rapports avec le Gouvernement fédéral somalien. En outre, bien que la Somalie soit signataire de l'accord sur le statut de la mission, les autorités du pays hôte ne reconnaissent ni ne respectent les droits et immunités énoncés dans l'accord, auxquels ont droit le personnel des Nations Unies et le personnel associé œuvrant pour l'exécution du mandat dans le pays. Bien que les responsables de la mission se soient régulièrement entretenus avec les représentants du Gouvernement somalien, les autorités du pays hôte insistent pour que le personnel des Nations Unies et le personnel associé non titulaires d'un laissez-passer des Nations Unies obtiennent obligatoirement un visa pour entrer en Somalie. Les services de l'immigration du pays hôte ont un taux de rotation élevé, ce qui entraîne une application imprévisible et variable des règles et réglementations somaliennes relatives à l'immigration, ce qui crée souvent des obstacles pour les membres du personnel des Nations Unies qui entrent et sortent du pays, ou se déplacent à l'intérieur. L'absence de communication

préalable informant des changements de procédure entraîne des interventions quasi quotidiennes des équipes de direction de l'ONU pour libérer les membres du personnel détenus à leur arrivée à Mogadiscio ou empêchés de quitter la Somalie.

84. Compte tenu de ce qui précède, un service spécialement chargé de la liaison entre la mission et les autorités somaliennes est essentiel pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le traitement des demandes de visa, des notes verbales et des autres procédures et opérations liées à l'immigration. Le (la) titulaire du poste assure la coordination critique des fonctions de protocole et liaison entre les piliers du BANUS. Il (elle) assure également le bon déroulement des opérations liées au voyage des délégations officielles qui viennent en Somalie ou qui quittent le pays. Il (elle) jouera le rôle de coordonnateur(trice) pour toutes les communications et la coordination entre la mission et le bureau de coordination du Gouvernement hôte en ce qui concerne la liberté de circulation, l'octroi des visas, les autorisations de vol et d'autres questions de protocole. Cela devrait permettre d'améliorer la liberté de circulation du personnel du BANUS, de la MANUSOM et du personnel associé œuvrant pour l'exécution du mandat, de réduire les obstacles imposés par les autorités du pays hôte au terminal géré par les Nations Unies à Mogadiscio et d'améliorer la coordination et la communication avec les services somaliens de l'immigration afin de gérer les sujets de préoccupation de manière préventive et proactive.

85. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer les postes de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) et de spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus.

Groupe des affaires juridiques

86. Les postes approuvés pour le Groupe des affaires juridiques sont au nombre de 4 : 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

87. Le Groupe apporte un appui juridique aux bureaux du BANUS en Somalie et au Kenya, et offre des services consultatifs et juridiques aux hauts responsables du BANUS et de la MANUSOM sur toutes les questions juridiques complexes qui pourraient se présenter. Le bureau donne des conseils, participe aux réunions et assure la coordination avec le Gouvernement hôte et les hauts responsables somaliens en ce qui concerne l'accord sur le statut de la mission. Le Groupe aide également à la rédaction de cadres juridiques pour la coopération et la coordination avec le Gouvernement hôte relatives à l'exécution du mandat.

88. La résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité adoptée le 31 mars 2022 a augmenté les futures opérations de soutien de la mission à l'appui du Gouvernement fédéral somalien et des forces de sécurité somaliennes. Cela nécessitera l'élaboration de cadres juridiques visant à régir cette coordination et ce soutien. Ces activités nécessiteront le renfort des services du (de la) juriste (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), qui jouera un rôle essentiel dans l'élaboration de ces cadres, en s'appuyant sur les notions de la législation somalienne, et contribuera aux négociations avec les autorités locales. Le (la) titulaire garantira la cohérence entre le cadre juridique de l'ONU et celui de la Somalie afin de faciliter les opérations de la mission. Il (elle) jouera le rôle de coordonnateur(trice) chargé(e) de définir clairement les obligations des autorités somaliennes envers les membres du personnel des Nations Unies et d'appeler l'attention sur les obligations de ces derniers, compte dûment tenu de leurs immunités et privilèges.

89. Le mandat de soutien du BANUS est également exécuté par des vacataires recrutés sur les plans international et national, qui sont tenus de respecter le cadre juridique local. La demande de vacataires, notamment recrutés sur le plan national,

augmentera pendant le processus de reconfiguration de l'ATMIS, car la mission recourra à tous les moyens à sa disposition pour assurer l'exécution complète du mandat dans un délai limité. Le (la) juriste recruté(e) sur le plan national apportera le soutien indispensable au Groupe des affaires juridiques dans le traitement de toute obligation liée au travail qui pourrait survenir au niveau local et assurera la coordination entre les entités locales chargées de l'application des normes relatives au travail et le bureau des affaires juridiques de la mission.

90. Étant donné que la plupart des cours et tribunaux locaux tiennent des procédures dans la langue locale, le (la) titulaire devrait également jouer un rôle important dans la coordination et le maintien de relations de travail efficaces avec les autorités nationales, y compris la police, les cours de justice et les tribunaux locaux lorsque des membres du personnel de la mission ou des vacataires risquent d'être arrêtés, sont visés par des plaintes ou font l'objet d'une enquête.

91. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer le poste de juriste (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus.

Bureau du (de la) Directeur(trice) du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

Tableau 3

Ressources humaines : Bureau du (de la) Directeur(trice) du BANUS

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	1	SM	Assistant(e) social(e)	Création	Au Groupe chargé des questions de qualité de vie
Total	1				

Cellule chargée des questions de qualité de vie

92. Les postes approuvés pour la Cellule chargée des questions de qualité de vie sont : un poste (P-3) et un emploi de temporaire (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international).

93. La Cellule chargée des questions de qualité de vie a pour mandat d'assurer un environnement de travail, de vie et de loisirs sain pour tous les membres du personnel de la MANUSOM, du BANUS et de l'ATMIS en poste en Somalie. Les installations et les services fournis par la Cellule chargée des questions de qualité de vie offrent un soutien essentiel, comme les loisirs et un environnement de travail et de vie sain, qui sont indispensables à la bonne exécution du mandat de la mission.

94. La Cellule chargée des questions de qualité de vie fait fonctionner et entretient les installations sportives et récréatives situées dans les complexes du BANUS, de la MANUSOM et de l'ATMIS dont il faut quotidiennement prendre soin et entretenir les multiples installations et équipements. Elle coordonne également la logistique relative à un marché de producteurs organisé deux fois par semaine à l'intention du personnel se trouvant dans le complexe principal du BANUS et de la MANUSOM à Mogadiscio, afin de fournir d'autres solutions alimentaires saines par rapport aux possibilités de restauration limitées qu'ont les résidents du complexe. En outre, elle organise régulièrement des séances d'entraînement sportif et apporte souvent un appui logistique à l'organisation de manifestations conviviales à Mogadiscio. Elle synthétise les demandes d'action des états-majors de secteur pour l'envoi de matériel

de sport, de gymnastique, et de matériel de détente et de loisirs connexe aux membres du personnel se trouvant en dehors de Mogadiscio.

95. À la suite de la reconfiguration de l'ATMIS et des modifications apportées à l'ensemble du soutien logistique du BANUS, il est nécessaire de fournir davantage de soutien social au personnel dans des environnements opérationnels difficiles dans les six secteurs opérationnels situés hors de Mogadiscio, afin de favoriser la santé psychosociale et les possibilités ou activités de loisirs utiles dans toute la zone de la mission, sans compromettre les capacités d'appui à Mogadiscio.

96. Pour répondre aux nouveaux besoins, il est proposé d'augmenter l'effectif de la Cellule chargée des questions de qualité de vie par la création d'un poste d'assistant(e) social (Service mobile) chargé(e) de mettre en place des activités et des installations liées au bien-être dans les secteurs, et d'améliorer celles existantes. Le (la) titulaire devra se rendre régulièrement dans les secteurs pour assurer la liaison avec les chefs de bureau et le personnel afin de soutenir les activités liées au bien-être, évaluer les installations et les équipements connexes dans les secteurs et rendre compte des progrès au Comité chargé des questions de qualité de vie et des loisirs. Il (elle) sera chargé(e) d'organiser des manifestations conviviales dans les secteurs, et d'apporter son concours à celles-ci, afin d'améliorer les possibilités d'activités de loisirs sûres, ainsi que d'élaborer des programmes de détente et de loisirs pour les bureaux régionaux, notamment des séances d'entraînement, des séances d'activité physique, des manifestations culturelles et sociales, et de sensibiliser le personnel aux efforts déployés par la mission pour leur bien-être.

97. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer le poste d'assistant(e) social(e) (Service mobile), comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessus.

Pilier Gestion des opérations et des ressources

Tableau 4

Ressources humaines : Pilier Gestion des opérations et des ressources

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emploi de temporaire	2	PFG	Spécialiste de la planification	Création	À la Section du Centre d'appui à la mission
Poste	1	SM	Assistant(e) à la formation	Création	Au Centre intégré de formation du personnel des missions
Poste	(1)	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Suppression	Dans l'équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources
Poste	(1)	GN	Assistant(e) aux systèmes d'information	Suppression	À la Section des technologies
Total	1				

Équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources

98. Les postes approuvés pour l'équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources sont au nombre de 4 : 1 D-1, 1 P-4, 1 agent(e)s du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

99. Au cours du processus d'évaluation de l'optimisation des effectifs, la mission a proposé de supprimer le poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services

généraux recruté(e) sur le plan national) au sein de l'équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources. Au 31 décembre 2022, ce poste était vacant depuis 25 mois et les multiples tentatives de recrutement n'ont pas permis de trouver un(e) candidat(e) suffisamment qualifié(e). Une nouvelle procédure de recrutement pour ce poste prendrait beaucoup de temps et pourrait aboutir au même résultat. La réadaptation de ce poste, par sa suppression et la création d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national assistant(e) aux entrepôts relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, est conforme aux priorités de la mission dans les secteurs opérationnels. La proposition de créer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est motivée par la simplicité relative de cette formule de recrutement et le fait que la procédure de recrutement est plus rapide. En général, le délai de recrutement pour les postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est d'environ trois mois.

100. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de supprimer le poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national], comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessus.

Section des technologies

101. Les postes approuvés pour la Section des technologies sont au nombre de 46 : 1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 25 agent(e)s du Service mobile, 3 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, 11 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, et 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.

102. Au cours du processus d'évaluation de l'optimisation des effectifs, la mission a proposé de supprimer le poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à la Section des technologies, qui relève de l'équipe de proches collaborateurs du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources. Au 31 décembre 2022, ce poste était vacant depuis 47 mois et les multiples tentatives de recrutement n'ont pas permis de trouver un(e) candidat(e) suffisamment qualifié(e). Une nouvelle procédure de recrutement pour ce poste prendrait beaucoup de temps et pourrait aboutir au même résultat. La réadaptation de ce poste, par sa suppression et la création d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national assistant(e) aux entrepôts relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, est conforme à la priorité urgente et absolue de la mission dans les secteurs opérationnels. La proposition de créer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est motivée par la simplicité relative des modalités de recrutement y relatives et le fait que la procédure de recrutement est plus rapide. En général, le délai de recrutement pour les postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est d'environ trois mois.

103. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de supprimer le poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessus.

Section du Centre d'appui à la mission

104. Les postes approuvés pour la Section du Centre d'appui à la mission sont au nombre de 40 : 1 P-5, 8 P-4, 9 P-3, 22 agent(e)s du Service mobile, et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.

105. La Section du Centre d'appui à la mission est organisée de manière à garantir que les besoins administratifs et logistiques de toutes les composantes de l'ATMIS sont effectivement satisfaits conformément aux priorités convenues par les hauts

responsables de l'ATMIS et du BANUS. Le personnel du Centre commun d'opérations d'appui est composé de civils, de militaires et de policiers issus des deux entités, et cette association garantit que des capacités internes sont disponibles pour l'analyse, la planification et la mise en œuvre des opérations logistiques à l'appui de toutes les activités de l'ATMIS, y compris celles menées avec les forces de sécurité somaliennes.

106. Si la composante Planification logistique du BANUS à Mogadiscio est bien intégrée à l'ATMIS et aux forces de sécurité somaliennes, cette capacité n'existe pas au niveau sectoriel en raison du fait que le BANUS n'a pas déployé assez de militaires spécialistes de la planification en dehors de Mogadiscio.

107. La mise en place d'une telle capacité de planification au niveau sectoriel pourra permettre une plus grande intégration grâce à une représentation appropriée du BANUS par un militaire spécialiste de la planification expérimenté lors des séances de travail en la matière, conjointement tenues avec l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes, le but étant d'améliorer l'efficacité de l'appui logistique du BANUS. Par conséquent, il est particulièrement indispensable de pourvoir les deux postes proposés, dont les titulaires seraient fournis par des gouvernements, pour servir de spécialistes de la planification dans les centres de coordination des opérations mixtes du secteur nouvellement créé. Cette synergie des efforts est essentielle pour que les deux organisations utilisent judicieusement les ressources mises en commun par le BANUS pour soutenir l'ATMIS conformément au mandat de la mission, au mémorandum d'accord tripartite et au pacte convenu. Avec la décentralisation de l'appui et l'augmentation des activités de planification, de coordination et d'appui au niveau sectoriel, il y aura des responsabilités accrues pour une coordination étroite des activités de planification.

108. Les titulaires doivent être des militaires en service ayant une expérience de la logistique et jouer le rôle de chargés de la planification dans les secteurs, pour planifier et coordonner conjointement l'appui aux opérations, en collaboration avec le (la) spécialiste régional(e) de l'administration des secteurs et sous sa supervision. Ils devront examiner toutes les demandes d'appui opérationnel pour la planification, la priorisation et la coordination de l'appui apporté à l'utilisateur final. Pour ce faire, ils devront échanger directement avec tous les clients au plus haut niveau dans les états-majors de secteur et principalement dans les centres de coordination des opérations mixtes.

109. Si les spécialistes de la planification ont les grades requis dans un environnement militaire, cela leur permettra de remplir leurs fonctions avec plus d'efficacité et de conseiller l'ATMIS en matière de planification, conformément au mandat. Le (la) spécialiste de la planification devrait avoir une large autonomie au niveau du secteur. Il (elle) devra donc planifier la charge de travail quotidienne et fixer les priorités sans supervision directe. Des réunions sont souvent organisées avec le (la) commandant(e) de secteur et les officiers d'état-major de l'ATMIS déployés à l'avance. Le (la) spécialiste de la planification doit donner des orientations sur les politiques logistiques du BANUS et contribuer aux hypothèses budgétaires.

110. Les spécialistes de la planification jouent également le rôle de conseillers en matière de planification auprès du (de la) fonctionnaire d'administration régional(e) et du (de la) Chef du bureau régional du BANUS, ainsi que du (de la) commandant(e) de secteur de l'ATMIS. Conformément au plan de transition, des représentants des forces de sécurité somaliennes en feront également partie.

111. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer les deux emplois de temporaire dont les titulaires sont fournis par des gouvernements, comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessus.

Section du Centre intégré de formation du personnel des missions

112. Les postes approuvés pour le Centre intégré de formation du personnel des missions sont au nombre de 7 : 1 P-4, 1 P-3, 2 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national.

113. Le Centre intégré de formation du personnel des missions est principalement chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan complet de formation du personnel des missions tenant compte des besoins des civils, des militaires et des policiers. Pour ce faire, il faut connaître ce dont les missions ont besoin en matière de formation ; se coordonner et planifier ; élaborer, mettre en œuvre et évaluer les plans et le programme de formation des missions (en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, selon qu'il conviendra) ; échanger les pratiques exemplaires avec d'autres missions et le Siège de l'ONU. Le BANUS coordonne et gère les activités de formation de son personnel et du personnel de l'ATMIS et de la MANUSOM au Kenya (Nairobi, Mombasa) et en Somalie.

114. Si une plus grande attention est accordée à l'appui aux activités de l'ATMIS dans les secteurs, cela entraînera un réaménagement et une réaffectation du personnel d'appui, ce qui se traduira par une demande accrue d'activités de formation. En outre, l'une des principales conclusions d'une évaluation des besoins en formation réalisée en 2020 par le Centre intégré de formation du personnel des missions était la suivante : les possibilités de formation et de développement sont inaccessibles dans la zone de la mission, en particulier pour le personnel recruté sur le plan national basé en dehors de Mogadiscio. Les possibilités de formation dans les régions, en particulier la formation en personne axée sur les compétences, ont été considérées comme difficiles d'accès en raison de l'absence de formateurs. La structure actuelle des missions ne prévoit pas de personnel chargé de soutenir le personnel des secteurs, ce qui a souvent une incidence sur la qualité du service fourni et finit par provoquer un mécontentement du personnel des secteurs. Plus récemment, il est de plus en plus demandé que le personnel recruté sur le plan national ait accès, de la même manière que les autres, aux possibilités de formation et de développement et qu'il soit doté de capacités adéquates pour obtenir un emploi de niveau supérieur au sein de l'organisation, notamment en contribuant à l'exécution du nouveau mandat.

115. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'ajouter un poste d'assistant(e) à la formation (Service mobile) à la Section pour soutenir le personnel de l'ATMIS, de la MANUSOM et du BANUS déployé dans les secteurs opérationnels en dehors de Mogadiscio. La création des postes proposés devrait permettre d'accroître l'efficacité des services que le Centre de formation offre à ses clients, notamment dans les secteurs et le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Le (la) titulaire devra également fournir des orientations générales sur les possibilités de formation et de développement, recenser les besoins de formation dans les secteurs et élaborer des stratégies pour assurer la formation, en particulier la formation aux compétences non techniques.

116. L'assistant(e) à la formation est chargé(e) de fournir des conseils sur les fonctions relatives à la formation, de suivre la mise en œuvre du plan de formation de la mission dans les secteurs et de veiller, par une évaluation périodique des besoins, à répondre aux besoins de formation du personnel des secteurs dans le cadre du nouveau système. Le poste proposé viendrait renforcer la prestation de services d'appui administratif efficaces et rationnels, et permettrait de superviser la mise en œuvre et les opérations d'appui administratif dans tous les secteurs, et d'y apporter une contribution pratique.

117. Sans le personnel approprié, les besoins de formation de l'ATMIS, du BANUS et de la MANUSOM ne seraient pas totalement satisfaits, y compris le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. En outre, la prestation des services serait inefficace et inopportune, et ne pourrait donc pas permettre de répondre aux besoins croissants des clients en matière de formation dans les mois à venir. Par ailleurs, il existe des risques de réduction des services fournis aux clients, notamment la coordination et la mise en œuvre des plans de formation du personnel de l'ATMIS, de la MANUSOM et du BANUS en Somalie.

118. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer le poste d'assistant(e) à la formation (Service mobile), comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessus.

Pilier Services

Tableau 5
Ressources humaines : pilier Services

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	(1)	P-5	Spécialiste (hors classe) du transport	Réaffectation	À la Section des transports aériens
Poste	1	P-5	Chef de section (opérations aériennes)	Réaffectation	
Poste	(1)	GN	Technicien(ne) en télécommunications	Suppression	À la Section du génie et de l'entretien des installations
Emploi de temporaire	1	VNU	Technicien(ne) de laboratoire	Création	
Poste	(1)	GN	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Suppression	À la Section du contrôle des mouvements
Total	(1)				

Section des transports aériens

119. Les postes approuvés pour la Section des transports aériens sont au nombre de 29 : 1 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 15 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 6 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.

120. Le poste de spécialiste (hors classe) du transport a été créé pour l'application du nouveau modèle de la structure globale d'appui aux missions, qui fusionne trois domaines fonctionnels afin de maximiser les économies d'échelle et de permettre une évaluation globale des priorités sur la base d'une compréhension de l'utilisation générale des ressources et d'éventuels arbitrages, en regroupant les transports, les opérations aériennes et le contrôle des mouvements, sous la direction d'un(e) spécialiste (hors classe) du transport, tout en conservant l'indépendance des responsables d'unité pour chaque partie.

121. Dans le projet de budget de la mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/763), le BANUS a proposé de délimiter les fonctions de transport et de diviser la Section des services de transport intégrés en une Section des transports aériens, un Groupe des transports et un Groupe du contrôle des mouvements. Au paragraphe 76 du rapport, il est indiqué que, dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions sur le terrain, il était proposé de créer la Section des transports aériens, qui relèverait du pilier Gestion de la prestation

de services, qui était à l'époque un des trois groupes de la Section des services de transport intégrés relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. La création de sections indépendantes a permis de disposer de compétences spécialisées dans chaque mode de transport et d'adopter une approche plus ciblée de la sécurité, compte tenu de l'environnement opérationnel difficile dans lequel se trouve la zone de mission. La Section des transports aériens devrait être dirigée par un(e) spécialiste des opérations aériennes (P-5), Chef de section, qui relèverait du (de la) Chef du pilier Gestion de la prestation de services.

122. Bien que l'Assemblée générale ait approuvé la délimitation des responsabilités, aucune modification liée à la réaffectation du (de la) spécialiste (hors classe) du transport (P-5) n'a été proposée dans le cadre de la réorganisation de la mission. Afin d'aligner les attributions du (de la) titulaire du poste sur les exigences du (de la) Chef de la Section des transports aériens, il faut une réaffectation du poste de spécialiste (hors classe) du transport (P-5). Cela permettra à la mission de pourvoir le poste, dans le prolongement de l'élargissement des opérations aériennes du BANUS, afin de soutenir les activités militaires de l'ATMIS.

123. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de réaffecter le poste de spécialiste (hors classe) du transport (P-5) au Chef de section (opérations aériennes) (P-5), comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus.

Section du génie et de l'entretien des installations

124. Les postes approuvés pour la Section du génie et de l'entretien des installations sont au nombre de 40 : 1 P-5, 6 P-4, 13 P-3, 14 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 3 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, et 2 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.

125. Au cours du processus d'évaluation de l'optimisation des effectifs, la mission a proposé de supprimer le poste de technicien(ne) en télécommunications (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à la Section du génie et de l'entretien des installations du pilier Services. Au 31 décembre 2022, ce poste était vacant depuis 38 mois et les multiples tentatives de recrutement n'ont pas permis de trouver un(e) candidat(e) suffisamment qualifié(e). Une nouvelle procédure de recrutement pour ce poste prendrait beaucoup de temps et pourrait aboutir au même résultat. La réadaptation de ce poste, par sa suppression et la création d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national assistant(e) aux entrepôts relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, est conforme à la priorité urgente et absolue de la mission dans les secteurs opérationnels. La proposition de créer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est motivée par la simplicité relative des modalités de recrutement y relatives et le fait que la procédure de recrutement est plus rapide. En général, le délai de recrutement pour les postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est d'environ trois mois.

126. L'équipe chargée de l'eau et de l'assainissement au sein de la Section assure le maintien de l'approvisionnement en eau pour l'ensemble du personnel du BANUS, de la MANUSOM, de l'ATMIS et des forces de sécurité somaliennes, à leur demande. Cette eau doit être saine et testée conformément aux normes d'assainissement locales et à celles de l'ONU. L'équipe est également chargée de la gestion des eaux usées sur les sites du BANUS et de l'empreinte écologique globale liée à la gestion des déchets liquides. Actuellement, le suivi de l'eau et de l'assainissement est assuré par un Volontaire des Nations Unies affecté au BANUS, assisté de deux vacataires. Toutefois, compte tenu de l'importance accrue accordée à la prévention des risques de réputation découlant de la présence de l'ONU en Somalie et à la réduction de l'empreinte écologique de la mission dans la perspective de la reconfiguration de

l'ATMIS et du transfert éventuel des sites gérés par le BANUS au Gouvernement hôte, il est proposé que le contrôle de la qualité de l'approvisionnement en eau et de la gestion des déchets liquides soit entièrement réalisé en interne.

127. La qualité de l'eau brute et de l'eau potable en Somalie doit être constamment surveillée. En outre, les eaux usées provenant des stations d'épuration doivent être traitées de manière adéquate afin d'éviter toute pollution, ce qui constituerait un risque pour la santé du personnel et un risque de réputation pour la mission.

128. Le (la) titulaire du poste prélèvera des échantillons d'eau et d'eaux usées dans tous les sites de l'ATMIS au moins une fois par mois, les analysera et s'assurera que ces eaux prélevées sont conformes aux normes de qualité de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à l'eau potable ou conformes aux normes acceptables de qualité relatives aux eaux usées. Les rapports définitifs seront également envoyés aux logisticiens de l'ATMIS, et le (la) titulaire du poste de technicien(ne) de laboratoire proposé assurera la formation mensuelle du personnel de l'ATMIS à des tests physico-chimiques simples sur des échantillons d'eau et établira des rapports mensuels sur ces formations.

129. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer le poste de technicien(ne) de laboratoire (Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et de supprimer le poste de technicien(ne) en télécommunications, comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus.

Section du contrôle des mouvements

130. Les postes approuvés pour la Section du contrôle des mouvements sont au nombre de 21 : 12 agent(e)s du Service mobile, 9 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, et 1 poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international.

131. Au cours du processus d'évaluation de l'optimisation des effectifs, la mission a proposé de supprimer le poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à la Section du contrôle des mouvements du pilier Services. Au 31 décembre 2022, ce poste était vacant depuis 38 mois et les multiples tentatives de recrutement n'ont pas permis de trouver un(e) candidat(e) suffisamment qualifié(e). Une nouvelle procédure de recrutement pour ce poste prendrait beaucoup de temps et pourrait aboutir au même résultat. La réadaptation de ce poste, par sa suppression et la création d'un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national assistant(e) aux entrepôts relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, est conforme à la priorité urgente et absolue de la mission dans les secteurs opérationnels. La proposition de créer un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est motivée par la simplicité relative des modalités de recrutement y relatives et le fait que la procédure de recrutement est plus rapide. En général, le délai de recrutement pour les postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est d'environ trois mois.

132. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de supprimer l'emploi de temporaire d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus.

Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 6

Ressources humaines : pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	1	AN	Spécialiste de l'organisation des mouvements et transports	Création	À la Section de la gestion des acquisitions
Emploi de temporaire	4	VNU	Assistant(e) aux entrepôts	Création	À la Section de la gestion centralisée des stocks
Total	5				

Section de la gestion des acquisitions

133. Les postes approuvés pour la Section de la gestion des acquisitions sont au nombre de 23 : 1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 4 agent(e)s du Service mobile, 6 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, 7 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national.

134. Intégré à la Section de la gestion des acquisitions, le Groupe de la coordination des importations a pour rôle essentiel de coordonner le transport de tous les articles envoyés au BANUS ou par son intermédiaire, et la réception de ceux-ci, notamment toutes les activités liées à la planification et au suivi des opérations logistiques relatives aux articles importés et des formalités réglementaires d'importation ou d'exportation.

135. Lorsque Mogadiscio a été défini comme le principal point d'entrée pour toutes les marchandises du BANUS et de la MANUSOM à l'appui des activités de l'Union africaine et des forces de sécurité somaliennes, la mission a régulièrement rencontré des difficultés en matière de dédouanement en raison de procédures d'autorisation et d'approbation complexes et longues du Gouvernement fédéral somalien. Le dédouanement et le respect des obligations réglementaires en matière d'importation entraînent des retards importants dans les processus de la chaîne d'approvisionnement visant à permettre une assistance rapide aux clients du BANUS.

136. Étant donné qu'une telle capacité n'est pas disponible au sein de la Section, la mission a eu recours aux services de deux vacataires ayant une solide expérience des obligations douanières et réglementaires comme mesure d'atténuation provisoire. Cette carence fonctionnelle a été signalée en considération de l'obligation du BANUS de garantir la présence d'une capacité professionnelle nationale chargée d'engager un dialogue avec les différentes entités du Gouvernement fédéral somalien et d'accélérer le processus de dédouanement. Cette capacité interne est essentielle pendant la transition de l'ATMIS, lorsque le flux de marchandises visant à assurer un soutien logistique sans faille garantit l'exécution du mandat en temps voulu, comme indiqué dans les résolutions [2628 \(2022\)](#) et [2670 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité.

137. Le (la) titulaire du poste participe à tous les aspects de la coordination de l'importation des marchandises commerciales, notamment pour la rapidité des activités de dédouanement et d'importation ou d'exportation. Le (la) spécialiste de l'organisation des mouvements et transports rendra compte aux hauts responsables de toutes les commandes du BANUS et de la MANUSOM relatives à l'importation des marchandises commerciales, au transport de marchandises à l'intérieur des missions et entre celles-ci par voie terrestre, maritime ou aérienne, et jouera le rôle d'intermédiaire logistique et opérationnel entre les autorités, les commissionnaires en douane et le BANUS.

138. Le poste proposé devrait renforcer la capacité du BANUS à dialoguer directement avec les représentants du Gouvernement hôte qui traitent les notes verbales du Bureau relatives au dédouanement, et contribuer à la rationalisation des procédures administratives et à la réduction des frais relatifs aux droits de magasinage qui ont un effet direct sur la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement, l'imprévisibilité des niveaux des stocks requis réduisant la capacité et la préparation opérationnelles de l'ATMIS et des forces de sécurité somaliennes.

139. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer l'emploi de temporaire de spécialiste de l'organisation des mouvements et transports (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), comme indiqué dans le tableau 6 ci-dessus.

Section de la gestion centralisée des stocks

140. Les postes approuvés pour la Section de la gestion centralisée des stocks sont au nombre de 41 : 1 P-5, 1 P-4, 22 agent(e)s du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 16 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national, et 2 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.

141. La Section de la gestion centralisée des stocks centre ses efforts sur les opérations qui impliquent la réception, la gestion des lieux d'entreposage, la gestion de l'inventaire physique, les sorties de stock, le retrait des produits commandés des entrepôts et l'emballage des produits sortants, les principales fonctions d'établissement de rapports et la fonction de cession du matériel. Les entrepôts centralisés reçoivent, emmagasinent et distribuent les biens et produits acquis pour les sections techniques du pilier Services qui fournissent des services aux parties prenantes des missions en vue de l'exécution des mandats de ces dernières.

142. La fonction d'entreposage augmente également la valeur utilitaire des biens en fournissant aux clients, y compris les services techniques, les civils, les militaires, les policiers et d'autres parties prenantes, un moyen de disposer des bons produits, sur le plan de la quantité et de qualité, au bon endroit et au bon moment. La Section de la gestion centralisée des stocks gère les activités de la chaîne d'approvisionnement en aval, en centrant ses efforts sur les opérations qui impliquent la réception, la gestion des lieux d'entreposage, la gestion de l'inventaire physique, les sorties de stock, le retrait des produits commandés des entrepôts et l'emballage des produits sortants, les principales fonctions d'établissement de rapports et la fonction de cession du matériel.

143. Les entrepôts régionaux sont un concept mis au point en corrélation avec le mandat de décentralisation, défini dans la résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, selon lequel les secteurs seront indépendants et autonomes dans leurs décisions relatives à la gestion et à l'exploitation. L'entrepôt régional fournira un soutien en matière de gestion des conteneurs et des entrepôts au (à la) fonctionnaire d'administration régional(e) de chaque secteur opérationnel. Principalement, les entrepôts régionaux interviendront de manière rapide pour satisfaire les demandes pressantes et prendront des mesures d'atténuation pour répondre aux demandes non planifiées et réactives.

144. Ce changement de stratégie permettra aux secteurs d'avoir plus d'indépendance pour décider de la manière de gérer leurs opérations en matière de gestion des stocks et d'administration du matériel. Actuellement, la mission dispose de centres de distribution dans les secteurs associés à une approche plus centralisée de la gestion des entrepôts et des stocks. La stratégie actuelle ne permet pas de déléguer les rôles et les responsabilités, car les centres de distribution ne sont qu'une extension de l'entrepôt central situé à Mogadiscio.

145. L'approche décentralisée nécessite une capacité accrue au sein des secteurs afin de raccourcir le temps nécessaire à la satisfaction des demandes. Actuellement, les secteurs ne sont dotés que de personnel vacataire, même s'il est vrai que des effectifs sont en train d'y être redéployés. Néanmoins, les besoins en personnel ne sont pas entièrement satisfaits dans le cadre de la capacité actuelle, qui couvre quatre secteurs et Mombasa et Nairobi, ainsi que la principale base de soutien logistique de Mogadiscio. Les deux secteurs restants sont appuyés par des vacataires.

146. Afin de s'assurer que les deux secteurs restants disposent de la capacité en personnel requise, il est proposé de déployer quatre assistant(e)s aux entrepôts supplémentaires (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national). La demande de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national représente également le désir d'intégrer le renforcement des capacités nationales dans les entrepôts des secteurs pendant le processus de transition entre l'Union africaine et le Gouvernement hôte.

147. Sous la direction générale du (de la) chef de l'entrepôt régional, les titulaires des postes proposés participent à tous les aspects de la gestion des conteneurs, des stocks et des entrepôts. Ils travailleront en étroite collaboration avec les vacataires pour s'assurer de l'émission en temps voulu des demandes approuvées, de la satisfaction des besoins opérationnels courants des entrepôts, de l'exactitude de la gestion des stocks, du contrôle des stocks des différents produits dans les secteurs, ainsi que de l'étiquetage et de la mise à jour des cartes de casier dans les entrepôts.

148. Ces nouveaux emplois de temporaire devraient renforcer la capacité du BANUS à soutenir les secteurs en matière de gestion des conteneurs, des stocks et des entrepôts. En outre, les titulaires répondront aux besoins pressants des secteurs en rationalisant la gestion des stocks et en les maintenant à un niveau optimal.

149. Pour répondre aux nouvelles exigences découlant du concept de décentralisation, le BANUS envisage de réadapter quatre postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, vacants de longue date, comme expliqué ci-dessus, après avoir essayé à de nombreuses reprises de les pourvoir. La procédure de recrutement des postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national est plus simple, et le processus de traitement des dossiers, de sélection et d'intégration est relativement beaucoup plus rapide. La réadaptation de ces fonctions, telle qu'elle est proposée, répondra à des besoins opérationnels importants et indispensables, et cela ne nécessitera pas de ressources supplémentaires.

150. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer quatre emplois de temporaire d'assistant(e)s aux entrepôts (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), comme indiqué dans le tableau 6 ci-dessus.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	130 086,4	137 493,5	151 911,8	14 418,3	10,5
Police de l'Union africaine	144,1	184,0	212,6	28,6	15,5
Unités de police constituées de l'Union africaine	7 031,0	8 410,0	8 930,3	520,3	6,2
Total partiel	137 261,5	146 087,5	161 054,7	14 967,2	10,2
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	82 079,8	84 832,8	82 375,3	(2 457,5)	(2,9)
Administrateurs recrutés sur le plan national	3 040,0	2 973,5	2 804,8	(168,7)	(5,7)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4 079,6	4 843,4	4 366,0	(477,4)	(9,9)
Volontaires des Nations Unies	1 112,7	1 152,8	1 098,6	(54,2)	(4,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	698,5	327,9	–	(327,9)	(100,0)
Personnel fourni par des gouvernements	219,4	232,2	298,0	65,8	28,3
Total partiel	91 230,0	94 362,6	90 942,7	(3 419,9)	(3,6)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	96,2	529,8	257,5	(272,3)	(51,4)
Voyages officiels	1 396,9	1 172,4	1 621,2	448,8	38,3
Installations et infrastructures	93 308,2	84 780,6	88 594,6	3 814,0	4,5
Transports terrestres	14 945,2	14 443,0	12 418,7	(2 024,3)	(14,0)
Opérations aériennes	67 616,6	73 337,3	95 227,1	21 889,8	29,8
Opérations maritimes ou fluviales	1 169,9	955,1	945,7	(9,4)	(1,0)
Communications et informatique	38 478,9	36 734,5	37 520,5	786,0	2,1
Santé	11 517,7	10 358,3	10 928,5	570,2	5,5
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	59 389,9	58 935,6	57 196,7	(1 738,9)	(3,0)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	287 919,5	281 246,6	304 710,5	23 463,9	8,3
Montant brut	516 411,0	521 696,7	556 707,9	35 011,2	6,7
Recettes provenant des contributions du personnel	8 345,2	8 022,0	8 110,0	88,0	1,1
Montant net	508 065,8	513 674,7	548 597,9	34 923,2	6,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	516 411,0	521 696,7	556 707,9	35 011,2	6,7

B. Contributions non budgétisées

151. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2023/24 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces/de la mission ^a	111 075,2
Contributions volontaires en nature	–
Total	111 075,2

^a Valeur estimative des terrains fournis au BANUS par les autorités locales pour la Base de soutien logistique de Mombasa (0,8 million de dollars) et à différents endroits en Somalie (109,4 millions de dollars), et des exemptions de redevances d'aéroport, d'embarquement et de débarquement accordées en Somalie (0,8 million de dollars).

C. Gains d'efficacité

152. Aucun gain d'efficacité n'est prévu par le BANUS pour l'exercice 2023/24.

D. Taux de vacance

153. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents des Nations Unies	–	–	–
Contingents de l'Union africaine	0,3	–	–
Police de l'Union africaine	6,7	–	–
Unités de police constituées de l'Union africaine	20,0	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,7	8,0	8,7
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	22,5	20,0	20,0
Agents des services généraux	29,5	20,0	21,1
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	25,0	10,0	20,0
Volontaires recrutés sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	16,7	–	–

154. Les taux de vacance proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par le BANUS et tiennent compte de la situation

propre à la mission pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue. Les taux de vacance du personnel civil pour l'exercice 2023/24 ont été déterminés à partir des variables suivantes : les taux de vacance au 31 décembre 2022 et les taux effectifs moyens pour la période allant de janvier à décembre 2022.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

155. Les ressources demandées pour l'exercice allant du 2023/24, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 91 860 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	65 401,8	3 941,2	69 343,0
Soutien logistique autonome	21 404,7	1 112,6	22 517,3
Total	86 806,5	5 053,8	91 860,3

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,3	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Logistique et état des routes	3,8	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	6,0	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,5	–	–

F. Formation

156. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu
Consultants	
Formateurs consultants	174,2
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	426,5
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	927,0
Total	1 527,7

157. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2023/24, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>
Formation interne	366	528	578	109	284	356	2 244	2 600	2 800
Formation externe ^a	81	230	233	20	80	82	–	–	–
Total	447	758	761	129	364	438	2 244	2 600	2 800

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

158. Au cours de l'exercice 2026/24, 326 formations seront organisées à l'intention de 1 199 membres du personnel civil du BANUS. Ces séances de formation resteront axées sur les domaines suivants : sécurité, gestion des projets, gestion des carburants, gestion des rations, budget, administration, opérations aériennes, environnement, genre, transports terrestres, contrôle des mouvements, sécurité et santé au travail, gestion de la chaîne d'approvisionnement, informatique, services médicaux, soutien psychosocial, gestion des conflits et politique de diligence voulue en matière de droits humains. Le BANUS dispensera également une formation sur l'identification par radiofréquence, la gestion des actifs, la mobilisation des logiciels, la maintenance de la chaîne d'approvisionnement et les applications de planification afin de permettre une planification budgétaire plus précise et d'atteindre des niveaux de stocks optimaux. Environ 2 800 membres du personnel en tenue de l'ATMIS recevront également des formations dans les domaines des transports aériens, des communications et de l'informatique, de la logistique, des services médicaux, de l'entretien et de la réparation des véhicules, du génie, des rations et des services de restauration et de cuisine mobile.

G. Voyages officiels à des fins autres que la formation

159. Les dépenses prévues au titre des voyages à des fins autres que la formation pour l'exercice 2023/24, estimées à 1 194 700 dollars, s'établissent comme suit:

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Nombre de voyages-personnes prévus</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage du budget total 2022/23</i>	<i>Pourcentage du budget total 2023/24</i>
Voyages dans la zone de la mission	1 318	631,9	0,1	0,1
Voyages en dehors de la zone de la mission	166	562,8	0,1	0,1
Total	1 484	1 194,7		

160. Les dépenses proposées au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation concernent les voyages effectués dans la zone de la mission et en dehors de celle-ci afin d'appuyer l'exécution des tâches prioritaires prévues relevant du mandat de la mission. Le montant supérieur aux dépenses approuvées pour l'exercice 2022/23 s'explique par le retour à la normale des activités et du nombre élevé de

voyages à la suite de la levée des restrictions imposées aux voyages en raison de la pandémie de COVID-19. Cette augmentation des ressources demandées s'explique également par le niveau élevé de collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux, ainsi que l'intensification des opérations menées en dehors de Mogadiscio, conformément au mandat révisé de la mission, au titre duquel cette dernière est chargée d'appuyer la reconfiguration et la transition de l'ATMIS. Les dépenses proposées incluent également les voyages pour se rendre à des réunions et conférences annuelles, ainsi que les visites préalables au déploiement dans les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

H. Services de détection des mines et de déminage

161. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	41 104,8

162. Le programme de travail du BANUS et du Service de la lutte antimines pour l'exercice 2023/24 vise à aider l'ATMIS à s'acquitter de son mandat et met l'accent sur le transfert des responsabilités relatives à l'atténuation de la menace des engins explosifs aux forces de sécurité somaliennes. Des formations tenant compte du contexte dispensées avant et après déploiement, du matériel spécialisé et des programmes de mentorat contribueront à renforcer les capacités des pays fournisseurs de contingents de l'ATMIS en matière d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs. De plus, le Service de la lutte antimines du BANUS continuera de fournir 39 équipes de chiens détecteurs d'explosifs à l'ATMIS et au BANUS afin de garantir la sécurité du personnel et des principales infrastructures dans la zone de la mission. La capacité d'atténuation de la menace des engins explosifs des forces de sécurité somaliennes, ainsi que leur capacité de répondre à ce type de menace à l'échelle du pays, seront renforcées et maintenues grâce à la fourniture de formations sur l'atténuation de cette menace et d'équipement à neuf nouvelles équipes polyvalentes, et la fourniture de formations avancées, de cours de perfectionnement et de séances de mentorat sur la neutralisation des explosifs et munitions à 31 équipes existantes déjà formées dans le cadre du programme exécuté par le Service de la lutte antimines du BANUS. En outre, la capacité technique des institutions somaliennes chargées de la sécurité de stocker et gérer de manière sûre et efficace les armes et munitions de l'État sera renforcée en améliorant la sécurité de deux centres de gestion des armes et des munitions. Enfin, les efforts de protection des civils seront maintenus dans le cadre d'activités localisées de neutralisation, d'enquête et d'éducation au danger des engins explosifs, conformément au Plan stratégique du Ministère de la sécurité intérieure.

163. Le programme de travail et les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2023/24 ont été examinés par le comité d'examen des programmes du Service de la lutte antimines. Mis en place par le siège du Service, ce comité est un organe pluridisciplinaire dont les membres veillent à ce que les activités prévues dans le programme antimines du BANUS permettent à celui-ci d'exécuter son mandat avec efficacité et efficacité.

III. Analyse des variations²

164. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	14 418,3	10,5 %

• Gestion : changements concernant le déploiement

165. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le déploiement de matériel majeur appartenant aux contingents supplémentaire, ainsi que l'amélioration de la disponibilité opérationnelle des contingents de l'Union africaine et des facteurs afférents, car les pays fournisseurs de contingents déploieront du matériel supplémentaire et remplaceront les équipements hors d'usage, conformément aux résultats de l'examen du matériel mené par l'Union africaine et l'ONU.

166. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution du nombre de rations achetées pour les membres des contingents de l'Union africaine à la suite du rapatriement de 2 000 d'entre eux, processus qui devrait prendre fin le 30 juin 2022, conformément aux dispositions de la résolution [2670 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Police de l'Union africaine	28,6	15,5 %

• Paramètres budgétaires : modifications

167. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des coûts des voyages liés à la relève des policiers de l'Union africaine.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées de l'Union africaine	520,3	6,2 %

• Paramètres budgétaires : modifications

168. Cette augmentation tient essentiellement à la hausse des coûts des voyages liés à la relève des membres des unités de police constituées de l'Union africaine. Elle s'explique également par la prise en compte des coûts des boîtes de rations de combat du fait de l'épuisement des stocks de la mission, et de la hausse des coûts d'acheminement et de stockage des rations pour les unités de police constituées de l'Union africaine.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(2 457,5)	(2,9 %)

• Paramètres budgétaires : modifications

169. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'application d'un ratio de dépenses communes de personnel plus faible, conformément à la structure des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international du BANUS. Elle s'explique également par l'application d'un taux de

² Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

vacance de 8,7 % alors que le taux budgétisé pour l'exercice 2022/23 s'élevait à 8,0 %.

170. Cette diminution est en partie compensée par : a) une augmentation du coefficient d'ajustement pour la Somalie, qui est passé de 43,3 en décembre 2021 à 48,9 en décembre 2022 ; b) la proposition consistant à créer un poste de classe P-5 et deux postes d'agent(e) du Service mobile, et à appliquer un taux de vacance de 50,0 % pour les nouveaux postes.

	<i>Variation</i>	
Administrateurs recrutés sur le plan national	(168,7)	(5,7 %)

• Paramètres budgétaires : modifications

171. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'application d'un nouveau barème des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national du BANUS déployés à Nairobi et à Mombasa (Kenya), qui tient compte de la dépréciation du shilling kényan, dont le taux était de 109,92 shillings pour 1 dollar pour le budget 2022/23, contre 122,74 shillings pour 1 dollar pour le projet de budget 2023/24.

172. Cette diminution est partiellement compensée par la proposition de création de trois postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et l'application d'un taux de vacances de 50 % pour les nouveaux postes.

	<i>Variation</i>	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	(477,4)	(9,9 %)

• Paramètres budgétaires : modifications

173. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'application d'un nouveau barème des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national du BANUS déployés à Nairobi et à Mombasa (Kenya), qui tient compte de la dépréciation du shilling kényan, dont le taux était de 109,92 shillings pour 1 dollar pour le budget 2022/23, contre 122,74 shillings pour 1 dollar pour le projet de budget 2023/24.

174. Cette diminution tient à l'application d'un taux de vacance de 21,1 % contre un taux de vacance budgétisé de 20,0 % pour l'exercice 2022/23, conformément à la structure de vacance de postes de la mission, ainsi qu'à la suppression proposée de quatre postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(327,9)	(100,0 %)

• Paramètres budgétaires : modifications

175. La diminution des ressources demandées tient au fait qu'en 2023/24, la mission n'aura plus à assumer sa part des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui étaient imputés au budget des missions pendant la période de transition.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	65,8	28,3 %

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

176. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la proposition de création de deux postes de personnel fourni par des gouvernements et l'application d'un taux de vacance de 50,0 % aux nouveaux postes.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(272,3)	(51,4 %)

• **Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

177. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que la mission a revu son approche concernant le recours aux consultants et aux services de consultants, car elle fait davantage appel à ses ressources internes et, au cours l'exercice 2022/23, a finalisé des tâches particulières qui requéraient une expertise externe.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	448,8	38,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

178. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement a) à l'augmentation des mouvements de personnel vers les secteurs opérationnels à la suite de la levée des restrictions aux déplacements liées à la pandémie de COVID-19 et à l'appui de davantage d'opérations actives de l'ATMIS en dehors de Mogadiscio ; b) au nombre accru de voyages officiels en Somalie et en dehors de la zone de la mission pour assurer la coordination avec les partenaires aux fins d'appui à la reconfiguration de l'ATMIS.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	3 814,0	4,5 %

• **Paramètres budgétaires : modifications**

179. L'augmentation des ressources demandées est principalement imputable : a) à une hausse du prix du carburant pour les groupes électrogènes, qui est passé de 0,865 dollar le litre pour l'exercice 2022/23 à un prix moyen de 1,226 dollar pour l'exercice considéré ; b) à une augmentation de la consommation prévue, qui devrait passer de 18,8 millions de litres pour l'exercice 2022/23 à 19,5 millions de litres, car les sites de la mission en Somalie devraient retrouver le cours normal de leurs activités du fait de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 ; c) à la mise en œuvre de projets de construction essentiels en lien avec la sécurité dans la zone de la mission.

180. Cette augmentation est partiellement compensée: a) par une diminution des frais de fonctionnement et d'entretien due à la modification du régime des engagements relatifs à l'achat de carburant pour les groupes électrogènes ; b) par une réduction des achats de matériel de sûreté et de sécurité du fait de la disponibilité en stock de ces articles ; c) par une diminution des coûts d'entretien du fait de la modification du régime des engagements.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(2 024,3)	14,0 %

• **Paramètres budgétaires : modifications**

181. La diminution des ressources demandées s'explique essentiellement: a) par la non acquisition de véhicules, la mission ayant remplacé des véhicules spécialisés et des véhicules de transport de personnes hors d'usage au cours des exercices précédents ; b) la réduction des frais de fonctionnement et d'entretien due à la modification du régime des engagements relatifs à l'achat d'huile diesel.

182. Cette diminution est en partie compensée par une hausse du prix de l'huile diesel, qui est passé de 0,865 dollar le litre pour l'exercice 2022/23 à un prix moyen de 1,226 dollar le litre pour l'exercice considéré. En revanche, la consommation prévue de 3,6 millions de litres devrait rester la même que celle budgétisée pour l'exercice 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	21 889,8	29,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

183. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement : a) au déploiement de 10 hélicoptères militaires supplémentaires, conformément aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen du matériel ; b) à la hausse du prix du carburant aviation, qui est passé de 0,883 dollar le litre pour l'exercice 2022/23 à un prix moyen de 1,163 dollar le litre pour l'exercice considéré ; c) à une augmentation de la consommation prévue, qui devrait passer de 11,2 millions de litres pour l'exercice 2022/23 à 12,3 millions de litres pour l'exercice considéré en raison du déploiement d'hélicoptères supplémentaires.

184. Cette augmentation est partiellement compensée : a) par une diminution des frais de fonctionnement et d'entretien due à la modification du régime des engagements relatifs à l'achat de carburant aviation ; b) par la réduction prévue de l'utilisation des appareils C-130 et des avions, et par le rapatriement de deux hélicoptères civils en raison de la reconfiguration de la flotte aérienne du BANUS.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	786,0	2,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

185. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement : a) aux dépenses d'appui supplémentaires au titre de la veille informatique assurée par la mission pendant la transition de l'ATMIS, ainsi qu'à la décentralisation de la maintenance des infrastructures de communications et d'information du BANUS vers les secteurs opérationnels afin d'appuyer les opérations de l'ATMIS en dehors de Mogadiscio ; b) à l'acquisition de services en nuage ; c) à l'achat de matériel essentiel pour le réseau informatique afin d'en garantir la connectivité durable sur les sites du BANUS.

186. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des coûts de connexion au réseau satellite et à Internet à large bande en raison de la modification du régime des engagements et du dispositif de partage des coûts entre le BANUS et la MANUSOM.

	<i>Variation</i>	
Santé	570,2	5,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

187. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'achat de fournitures médicales afin de garantir un stock et des capacités d'appui suffisants au cours de la phase active des opérations militaires de l'ATMIS.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(1 738,9)	(3,0 %)

• **Paramètres budgétaires : modifications**

188. La diminution des ressources demandées tient principalement : a) au coût moindre du fret en raison de la réduction des achats prévus pour la période considérée ; b) à la baisse des coûts liés aux services de détection des mines et de déminage en raison des nouveaux prix pratiqués par les partenaires de mise en œuvre, ainsi qu'aux économies d'échelle réalisées dans le cadre du contrat général de fourniture de formations spécialisées et de programmes de mentorat dans le domaine de la détection des mines et du déminage.

189. Cette diminution est en partie compensée par les ressources supplémentaires demandées au titre des services contractuels afin d'améliorer la capacité de la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles et de la commission d'enquête de l'ATMIS d'assurer un suivi régulier des allégations de violation du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, et des atteintes à ces derniers, et d'établir des rapports à cet égard.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

190. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS et des autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 556 707 900 dollars aux fins du fonctionnement du BANUS pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 46 392 325 dollars par mois si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat consistant à fournir un appui à l'ATMIS, à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'ATMIS.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/293, notamment aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17)

Prie également le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en justifiant quant au fond, dans ses prochains rapports budgétaires, tous les changements concernant les postes, ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et en donnant des informations sur les ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (par. 18)

Se déclare préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives (par. 19)

Considère que, compte tenu de la hausse des prix des carburants dans le monde et des défaillances constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans les

Le BANUS a progressivement pris des mesures pour mettre en œuvre et clore les recommandations des organes de contrôle compétents, en pleine conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, en mettant particulièrement l'accent sur les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). En janvier 2023, 87 recommandations, dont 63 recommandations du Comité des commissaires aux comptes (21 closes et 42 formulées) et 45 recommandations formulées par le BSCI sont en cours de mise en œuvre. Le BANUS examine les recommandations formulées chaque trimestre.

Le descriptif des ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national figure à la Section II (Ressources financières) du présent rapport.

La justification détaillée des modifications qu'il est prévu d'apporter aux effectifs de chaque composante concernée par les changements proposés figure dans le présent rapport.

Hormis les voyages officiels dans la zone de la mission, qui sont effectués grâce aux moyens aériens du BANUS, des mesures ont été prises pour garantir le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et tout manquement pour planification tardive de manifestation, retard dans la réception des visas et exigences du service doit faire l'objet d'une justification circonstanciée. Le taux actualisé d'application des directives est indiqué dans le système pilote d'information budgétaire.

La gestion générale des carburants est décrite dans le rapport d'ensemble.

systèmes de gestion des carburants des missions, la gestion efficace des carburants revêt une importance croissante, et prie le Secrétaire général de faire appliquer dans les missions des mesures de gestion des carburants plus efficaces, notamment de bien suivre systématiquement la consommation de carburant dans l'ensemble des missions et de mieux surveiller les risques (par. 26)

Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27)

Rappelle le paragraphe 23 de sa résolution 66/264 et le paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif (A/76/760), souligne qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat et garantir l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, du contrôle et de l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à veiller à adapter et à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, avec la participation du Siège de l'Organisation, au moins tous les quatre ans (par. 28)

Prie également le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 31)

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 33)

La mission a pris des mesures strictes pour suivre son modèle de consommation de carburant, l'objectif étant de déterminer les domaines dans lesquels il est nécessaire de gagner en efficacité et d'exercer un contrôle en bonne et due forme, et d'intensifier le suivi de la consommation. La version 2 du système électronique de gestion des carburants a été pleinement déployée dans toute la mission et reste le principal outil de contrôle et de gestion du carburant, et agit en complément d'autres outils.

Cette disposition relative à la modulation des ressources ne s'applique que de façon limitée au BANUS, ce dernier ayant été établi sur la base d'un modèle de présence réduite, tenant compte de la nature risquée et non permissive de l'environnement opérationnel en Somalie.

L'appui du BANUS augmente progressivement depuis 2009 et consiste actuellement en 579 membres du personnel civil chargés d'appuyer les clients de la mission.

Le BANUS a entrepris une évaluation de l'optimisation de ses effectifs. Dans le cadre de cette dernière, il a passé en revue ses effectifs actuels et proposé des changements pour l'exercice 2023/24, afin de se doter d'effectifs adaptés pour aider l'ATMIS à s'acquitter de son nouveau mandat. Cette évaluation a porté sur l'ensemble des ressources humaines des trois composantes du BANUS afin de s'assurer que l'équipe de direction dispose des capacités d'appui immédiates nécessaires pour faire face à cette période délicate du cycle de vie de la mission.

Des renseignements sur les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions figurent dans le document complémentaire. Les informations requises sont fournies dans le système pilote d'information budgétaire.

Le BANUS s'est fixé comme priorité de pourvoir les postes soumis à recrutement national vacants, notamment ceux qui sont vacants depuis 24 mois ou plus, car ils sont essentiels pour appuyer les opérations de l'ATMIS, et devraient le rester. Ceci est conforme au mandat, aux opérations et à la réduction des effectifs prévue de l'ATMIS. Afin d'accélérer le recrutement, le BANUS est passé à la plateforme Inspira de l'ONU, qui est un système automatisé plus efficace. Depuis octobre 2022, il l'utilise pour publier

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34)

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 46)

Demande aux missions de prendre des mesures pour que les bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus de 30 jours répondent aux normes et de veiller tout particulièrement à assurer le bien-être, la sûreté, la sécurité et l'efficacité du personnel, en s'attachant à bien gérer les ressources et en tenant compte des besoins opérationnels (par. 52)

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 53)

Prie le Secrétaire général de continuer de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer la fiabilité, l'adaptabilité et le rapport coût-efficacité des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 54)

tous les avis de vacance de poste soumis à recrutement national et traiter les candidatures. Il est la première entité de terrain à avoir mis en place ce dispositif.

Au 31 décembre 2022, 24 postes et emplois de temporaire étaient vacants depuis plus de 24 mois au sein de la mission. Une liste justifiée de chaque poste et emploi de temporaire vacant de longue date figure dans le document complémentaire.

Dans le cadre du projet de budget pour 2023/24, le BANUS s'est fixé comme priorité de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national et de renforcer les capacités de ce dernier, conformément aux préparatifs du transfert progressif des attributions dans la zone de la mission au Gouvernement fédéral somalien. L'objectif est de favoriser un sentiment d'appropriation au sein de la population somalienne, de poursuivre l'action menée et de pérenniser les acquis obtenus dans le cadre de l'exécution du mandat lors de la réduction des effectifs et de la fermeture de la mission.

Dans le cadre de son projet de budget pour 2023/24, le BANUS a examiné et significativement diminué sa demande en consultants, réduisant ainsi le montant des ressources demandées de 272 300 dollars ou 51,4 %. Ceci a été rendu possible par l'amélioration de l'expertise à l'interne.

Les bases opérationnelles temporaires de l'ATMIS utilisées pendant plus de 30 jours répondent aux normes, une attention particulière étant accordée au bien-être, à la sûreté, à la sécurité et à l'efficacité du personnel déployé.

Le BANUS dispose de 40 microsystèmes de drone aérien qui représentent une part importante des efforts d'appréciation de la situation, et ont amélioré la sûreté et la sécurité du personnel de l'ATMIS déployé dans des bases opérationnelles avancées en Somalie. Le BANUS n'organise ni ne dispense de formations autres que celles portant sur les microsystèmes de drones aériens.

Le BANUS fournit actuellement des formations continues, notamment des formations de base sur les opérations, l'entretien et la réparation, à des membres du personnel en tenue de l'ATMIS (militaires et policiers) afin de garantir la durabilité des systèmes de drone aérien dans le cadre de la transition. Dans les mois à venir, il entend dispenser des formations avancées sur les opérations de reconnaissance dans le

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 55)

Prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, de veiller à ce que les achats de systèmes aériens sans pilote auprès d'entreprises soient conformes aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation et à ce que le remboursement des systèmes mis à la disposition des missions par des pays fournisseurs de contingents cadre avec les dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, et le prie de rendre compte des mesures prises à cet égard dans son prochain rapport d'ensemble (par. 56)

Prie en outre le Secrétaire général de fournir dans les futurs projets de budget de chaque mission, selon qu'il conviendra, des informations sur l'utilisation des services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et de faire le point dans ses rapports sur les services fournis aux opérations de maintien de la paix, notamment dans les domaines de l'aviation, du déploiement des stocks et des achats, ainsi que dans tout autre domaine, et sur les gains d'efficacité, l'amélioration des résultats et les économies résultant de la fourniture de ces services (par. 59)

cadre des conflits et la criminalistique numérique jusqu'à la fin de l'année 2024.

L'ensemble des instructeurs du BANUS, qui sont des membres du personnel de la mission rattachés à la Section des technologies, sont formés au centre de formation de l'ONU du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Cette formation est obligatoire dans le cadre de toutes les missions de maintien de la paix appelées à piloter des microsystèmes de drone aérien.

Le BANUS, ainsi que les autres missions, collabore avec le Siège de l'ONU afin d'utiliser les ressources de façon efficace et durable, l'objectif étant de permettre aux missions de maintien de la paix de déployer comme il convient des systèmes de drones aériens pour apprécier la situation et renforcer la sécurité, d'assurer la conformité avec les dispositions du Manuel des achats de l'Organisation et de faire en sorte que le remboursement des systèmes mis à la disposition des missions par des pays fournisseurs de contingents cadre avec les dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents.

Le BANUS confirme que les accords de niveaux de services en place portent notamment sur des services liés à l'entrée en fonctions du personnel, le traitement de ses droits à prestations, la gestion des ressources humaines, les voyages officiels, les procédures de paiement des fournisseurs, l'établissement des comptes financiers de la mission et l'élaboration de rapports à cet égard. Conformément aux directives de la Division des achats du Secrétariat, les attributions de la Section de l'appui centralisé aux achats font partie de la gestion globale de la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre de laquelle la Section propose au BANUS des solutions liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale susceptibles de lui bénéficier. La Section établit des contrats-cadres et se charge des achats de biens et de services pour des missions particulières et régulièrement utilisés par les clients, ou agit à la demande des missions, y compris le BANUS.

Elle tient lieu de centre régional pour les services d'expédition de marchandises, gère tous les contrats mondiaux en la matière, supervise l'acheminement des cargaisons de matériel appartenant à l'ONU, et établit des contrats d'expédition de marchandises et des contrats logistiques avec des tierces parties, le cas échéant. Elle appuie les clients qui ont besoin de

Prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que les partenariats et les accords avec les partenaires d'exécution soient avantageux et permettent d'exécuter les mandats dans le respect des meilleures pratiques, et à ce que les accords y relatifs soient passés en toute transparence (par. 70)

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81)

Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des

services d'expédition de marchandises pour des missions particulières en les aidant à s'approvisionner.

Elle s'efforce d'entrer en contact avec des fournisseurs issus de pays en développement et les aide notamment à obtenir l'agrément des fournisseurs sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, elle participe au réseau d'achat des équipes de pays des Nations Unies et partage avec celui-ci les contrats qu'elle a conclus et les informations connexes concernant les fournisseurs.

Tous les accords de partenariat du BANUS sont traités et examinés de manière centralisée par la Section juridique et la Section des finances afin de s'assurer qu'ils satisfont aux meilleures pratiques, et que les arrangements afférents sont transparents et conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Le BANUS ne mène actuellement aucune activité relative aux programmes, conformément au mandat qui lui a été confié.

Le BANUS ne mène actuellement aucun projet à effet rapide.

informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82)

Souligne qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer l'empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, en s'efforçant également de laisser une empreinte positive pour les communautés d'accueil, dans le plein respect des règles et règlements (par. 83)

La mission augmente progressivement son recours aux énergies renouvelables, dont la part est passée de 0,1 % à 4 % en décembre 2022, et a amélioré son efficacité énergétique en remplaçant les néons fluorescents très gourmands en énergie par des diodes électroluminescentes qui consomment peu, en installant des détecteurs de mouvements, en couplant les groupes électrogènes diesel et en changeant les systèmes de climatisation énergivores par des systèmes basse consommation. Des vélos électriques ont été mis à disposition afin de réduire la circulation des véhicules. Le BANUS a signé un contrat de fourniture d'énergie renouvelable avec une entreprise privée pour son site de Baidoa afin d'accroître la part des énergies renouvelables et de laisser un héritage positif. Dans l'ensemble des sites, les déchetteries sont équipées d'incinérateurs, de broyeurs et de paqueteuses. Les déchets sont triés pour favoriser leur récupération. Les eaux usées sont traitées de manière adéquate et recyclées pour réduire au minimum le prélèvement d'eau. Chaque secteur dispose d'un centre de production de plants d'arbres destinés à être plantés par la mission, l'ATMIS et les communautés locales. Les sites sont inspectés afin de garantir le respect de ces mesures et de les faire connaître.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif compte que des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, ventilés par mission, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans les projets de budget des missions et les prochains rapports d'ensemble (par. 26)

Le Comité consultatif note que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions), établis par le

Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

Des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents figurent à la Section II.E du présent rapport.

La méthodologie est décrite en détail dans le rapport d'ensemble.

Secrétariat et appliqués dans l'ensemble des missions, sont fondés sur les données indicatives du coût de la vie effectivement constatées, recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Il note en outre les écarts importants des taux entre les missions et considère donc qu'avant l'introduction de la méthode révisée, l'analyse des données utilisées pour déterminer les nouveaux taux des indemnités, ainsi que les incidences financières, auraient dû être présentées aux États Membres pour examen. Il réitère donc sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter des informations détaillées sur les données et la méthode utilisées pour le calcul et l'application des taux de l'indemnité de subsistance (missions) ainsi que sur les incidences financières, afin que les États Membres puissent les examiner dans le prochain rapport d'ensemble et dans les projets de budget de chaque mission (par. 38)

Dans un souci de clarté, le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter dans les futurs budgets des missions des chiffres ventilés et les incidences financières concernant les Volontaires des Nations Unies, recruté(e)s sur le plan international ou le plan national. Il compte également que les futurs budgets des missions comprendront davantage de propositions de création de postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, le cas échéant (par. 53)

Afin de réduire les frais de voyage, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint (voir aussi A/73/779, par. 16 et 18 et 19). Il espère en outre que les dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 seront appliquées de manière cohérente pour les déplacements du personnel qui participe à des conférences internes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les futurs rapports sur les missions de maintien de la paix et les rapports d'ensemble (par. 55)

Le BANUS a méticuleusement évalué ses besoins en matière de capacités dans le cadre de l'évaluation de l'optimisation de ses effectifs et repéré un manque, qui serait comblé avec les quatre postes d'assistant(e) aux entrepôts (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national) qu'il est proposé de créer.

Les chiffres ventilés et leur incidence financière figurent à la Section II (Ressources financières) du présent rapport.

Des formations, notamment le programme de formation initiale intégré, qui facilite la continuité des activités relatives à l'entrée en fonctions, continuent d'être dispensées en ligne. Des programmes de compétences non techniques, comme la formation à la correspondance écrite au sein de l'ONU, le programme de développement de l'esprit d'entreprise et des cours de langue, sont également menés en ligne. La mission continue de tirer parti des formations aux fonctions de direction organisées en ligne par des organismes d'apprentissage partenaires, par exemple, le Programme de perfectionnement des cadres supérieurs, le Programme pour les hauts responsables des Nations Unies et la formation pour les futurs responsables. Les cours en présentiel reposent sur une formation mixte et un apprentissage basé sur les compétences qui exigent une mise en pratique et des démonstrations sur le terrain. Afin de réduire les coûts, une stratégie consiste à intégrer les formateurs de la mission dans des équipes itinérantes de

Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans les rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, sur les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponibles, le montant à restituer aux États Membres et l'utilisation du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (par. 78)

formation et à dispenser des cours au sein de la mission et sur le terrain.

Une description détaillée figure dans la Section II.G (Ressources financières) du présent rapport, ainsi que dans le document complémentaire.

Des informations sur le recouvrement complet des coûts pour l'exercice 2021/22, ainsi que le plan de recouvrement des coûts pour l'exercice budgétaire figurent dans le document complémentaire.

C. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

(A/76/760/Add.12)

Le Comité consultatif note que les informations détaillées qu'il a demandées, avec l'approbation de l'Assemblée générale, ne sont pas fournies dans le projet de budget pour 2022/23. Le Comité rappelle qu'il a constaté avec inquiétude à l'époque l'absence d'une analyse coûts-avantages et le manque de transparence dans la gestion du contrat concernant les rations. Il espère que les enseignements tirés seront pris en compte dans la gestion du contrat actuel sur les rations (voir également par. 15 ci-dessus). En prenant en considération la réorganisation de l'AMISOM, qui devient l'ATMIS, le Comité compte que des informations plus détaillées sur la gestion des contrats relatifs aux rations, notamment la planification des livraisons, le nombre de sites attribués à chaque partie et les prévisions de dépenses y afférentes, seront communiquées dans les prochains projets de budget (voir A/75/822/Add.4, par. 14) (par. 19)

Le BANUS examine régulièrement ses besoins opérationnels aux fins d'une livraison efficace et efficiente des rations en réalisant, depuis octobre 2019, une analyse coûts-avantages du mode de livraison par transport aérien et terrestre. Celle-ci lui a permis de choisir le mode de livraison le plus efficace compte tenu du niveau de sécurité des voies d'accès aux sites et secteurs.

Le BANUS utilise actuellement ses moyens aériens et ceux fournis dans le cadre de contrats logistiques avec des tierces parties pour livrer des rations dans plusieurs sites, les sites restants étant approvisionnés directement par des fournisseurs choisis pour la compétitivité de leurs prix.

Le déploiement de la mission reste dynamique : le BANUS assurera 59 % des livraisons de rations par voie aérienne et les fournisseurs en assureront les 41 % restants.

Compte tenu de la transition de l'ATMIS, le BANUS examinera les modalités de livraison aérienne et sélectionnera le mode de livraison le plus efficace en termes de coûts à l'issue d'une nouvelle analyse coûts-avantages.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif se félicite des contributions versées par les donateurs au fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes et compte que le Bureau d'appui poursuivra ses activités de collecte de fonds (par. 20)

Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux retenus diffèrent des taux effectifs, il faut systématiquement apporter, dans les projets de budget et documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus (A/75/822/Add.4, par. 24) (par. 25)

Le Comité consultatif compte que des organigrammes indiquant clairement les postes et emplois vacants seront présentés dans les prochains projets de budget pour les opérations de maintien de la paix. Il rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement. Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (résolution 75/306, par. 17) (par. 27)

Le BANUS continue de sensibiliser les donateurs potentiels à la nécessité de garantir la constance et la prévisibilité du financement de son fonds d'affectation spéciale. La Sous-Secrétaire générale et Chef du BANUS a rencontré plusieurs représentants d'ambassades et d'organisations régionales à Nairobi et Mogadiscio.

Lors de ces rencontres, la direction du BANUS a rappelé que la fourniture d'un appui logistique, dans le cadre de son mandat, aux forces de sécurité somaliennes était un élément clé de la transition des fonctions de sécurité des forces de l'Union africaine aux autorités somaliennes. Ce message a été régulièrement réitéré par la direction de la MANUSOM ainsi que les hauts responsables du Siège de l'ONU dans le cadre de leurs échanges réguliers avec la communauté internationale. De plus, des notes blanches ont été communiquées au Conseil de sécurité en février et décembre 2022 pour l'avertir de l'épuisement du fonds d'affectation spéciale et encourager les dons.

Le BANUS a souligné l'importance d'une promotion conjointe des contributions au fonds d'affectation spéciale auprès des autorités somaliennes, ce qui a donné lieu à une coordination particulièrement fructueuse avec le Ministère de la défense.

Pour l'exercice 2023/24, le montant des ressources demandées par le BANUS au titre du personnel civil a été calculé sur la base du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022 pour les postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international, et sur le taux de vacance moyen sur 12 mois (de janvier à décembre 2022) pour le personnel recruté sur le plan international.

Un organigramme de chaque mission de maintien de la paix figure à l'Annexe II du projet de budget 2023/24 et des organigrammes plus détaillés figurent dans les informations financières supplémentaires communiquées au Comité consultatif. Des efforts seront déployés pour encore améliorer les réponses fournies au Comité.

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget au sujet du transfert de postes du BANUS de la Somalie au Kenya (par. 29)

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la mission (résolution 75/306, par. 18). Le Comité compte que le Bureau d'appui ne ménagera aucun effort pour explorer les possibilités de recourir à du personnel recruté sur le plan national, y compris des Volontaires des Nations Unies, pour l'exécution de ses activités (A/75/822/Add.4, par. 29). Il estime en particulier que le Bureau d'appui doit intensifier les activités de planification et de renforcement des capacités au niveau national dans le contexte des modifications apportées à son mandat par la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité. Il attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain projet de budget de la mission, des informations actualisées sur l'établissement d'une stratégie de transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national (par. 31)

Le Comité consultatif note que, en ce qui concerne les ressources demandées au titre des services de gestion des stocks pour 2022/23, le projet de budget ne donne pas de précisions sur le montant transféré d'une rubrique budgétaire à l'autre ni sur le montant supplémentaire demandé. Le Comité espère encore une fois que le BANUS veillera à ce que les charges soient correctement comptabilisées et réaffirme que des justifications et des informations détaillées concernant ces modifications doivent figurer dans les documents budgétaires correspondants (A/75/822/Add.4, par. 38) (par. 36)

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le déploiement des systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers seront

Le BANUS examine constamment ses effectifs présents en Somalie et au Kenya en tenant compte du degré de gravité de la situation, de la sécurité et des risques pour la santé du personnel, de la disponibilité de logements pourvus de toit de protection sur les sites de la mission en Somalie, du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle et de la gestion des absences récurrentes pour repos et détente.

Ceci vise à optimiser la présence et la visibilité du personnel pour certaines fonctions nécessitant une présence sur place. Au cours de l'exercice 2023/24, il est prévu de poursuivre l'examen des lieux d'affectation afin de garantir la répartition optimale des fonctions, sur la base des facteurs susmentionnés.

Le BANUS a pris des mesures importantes pour favoriser le recrutement sur le plan national, notamment en établissant des procédures pour pourvoir les postes actuellement vacants, en particulier pour pourvoir rapidement les postes vacants de longue date, et a facilité l'accès à un registre de candidats qualifiés dans le cadre de son initiative lancée en septembre 2022 et ouvrant Inspira au recrutement national. Cela contribuera à étoffer les listes de réserve et à améliorer l'efficacité du recrutement, aidant grandement à constituer et renforcer les listes de réserve. De plus, la dernière évaluation de l'optimisation des effectifs de la mission, réalisée en coopération avec le Département de l'appui opérationnel, a notamment permis d'appuyer la décentralisation de la mission et de soumettre certains postes à un recrutement national.

Dans le cadre du nouveau contrat d'appui aux services d'entreposage, les dépenses ont été estimées et comptabilisées à la rubrique « autres services » dans la catégorie de dépenses « autres services, fournitures et matériel » et non dans la catégorie « installations et infrastructures ». Dans le projet de budget pour l'exercice 2022/23, ces ressources ont correctement été comptabilisées dans la rubrique « services d'entretien » dans la catégorie de dépenses « installations et infrastructures ». Le contrat en lui-même a depuis été modifié afin de garantir que les dépenses inscrites à cette rubrique et cette catégorie étaient bien les ressources budgétisées.

Les systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers ont été pleinement déployés sur les sites de Mogadiscio, Kismayo et Dhooble, et

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

communiquées dans le prochain projet de budget (par. 38)

Le Comité consultatif note l'augmentation du pourcentage de femmes parmi le personnel recruté sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies et compte que le BANUS poursuivra ses efforts pour accroître la représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel (par. 40)

Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale a rappelé les paragraphes 16 et 18 de sa résolution 69/273 du 2 avril 2015 et prié de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (résolution 75/306 de l'Assemblée générale, par. 8). Le Comité compte que des informations actualisées sur les achats du Bureau d'appui seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 42)

respectivement à 95 % et 80 % sur les sites de Baidoa et Jawhar.

Conformément à la stratégie sur la parité des sexes du Secrétaire général, le BANUS continue d'investir pour garantir une représentation plus équilibrée des sexes au sein de ses effectifs, et est conscient du fait que la diversité des points de vue en matière de prise de décisions accroît l'efficacité et la productivité. L'établissement de cibles en matière de parité des sexes a permis d'atteindre 33 % de femmes au sein du BANUS et, en particulier, d'augmenter leur représentation aux postes d'administratrice et de directrices recrutées sur le plan international.

La nouvelle version du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes de la mission a guidé les efforts de cette dernière pour garantir l'égalité dans le cadre du recrutement et maintenir un environnement de travail et de vie favorable. Afin d'appuyer la mise en œuvre de son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, la mission a notamment organisé des activités de sensibilisation dans le cadre de la Journée internationale des femmes célébrée le 8 mars et de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », ainsi que des séances de formation sur la prise en compte des questions de genre et de l'égalité des sexes dans toutes ses composantes.

Le BANUS continue d'améliorer la visibilité de ses appels d'offre d'un montant supérieur à 150 000 dollars afin d'encourager les fournisseurs locaux à y participer, et publie des appels à manifestation d'intérêt sur son site Web et ses médias sociaux, et sur les sites Web de certains médias en ligne de la région, en complément des annonces publiées sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et les sites Web de la Division des achats. Ce plan global de sensibilisation a été lancé en 2021 et vise à inciter les fournisseurs locaux ou régionaux à manifester leur intérêt et, par conséquent à accroître la concurrence internationale, tout en encourageant l'ONU à s'approvisionner auprès de pays en développement et de pays en transition économique. De plus, les fournisseurs qui participent aux appels d'offre du BANUS sont enregistrés sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, par lequel ils ont accès à tous les organismes des Nations Unies.

En septembre 2021, le BANUS s'est servi de ses médias sociaux et de son site Web pour promouvoir le partenariat de l'ONU avec WEConnect International, un réseau mondial qui met en relation des entreprises

dirigées par des femmes avec des acheteurs qualifiés partout dans le monde et lève les obstacles qui freinent la participation des entreprises féminines au Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Le BANUS a relayé les messages et informé le public local et régional que WEConnect International organisait une série de formations gratuites à l'intention des entreprises dirigées par des femmes sur le développement des entreprises, l'image de marque, le financement et la gestion des données. Il a également mené des activités de sensibilisation ciblant particulièrement les entreprises dirigées par des femmes et les fournisseurs tenant compte du handicap en Somalie. Celles-ci ont principalement consisté en des campagnes de communication menées avec les chambres de commerces de différents États somaliens et les efforts se poursuivront pour maintenir ce canal de communication.

En juin 2022, le BANUS a lancé une campagne de communication à l'intention des fournisseurs locaux et régionaux susceptibles de répondre à des appels d'offre d'un montant supérieur à 150 000 dollars (concurrence informelle), et que l'ONU n'est pas tenue de publier, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. L'appel à manifester son intérêt est resté pendant trois mois sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, et le site Web et les médias sociaux du BANUS afin d'attirer de nouveaux fournisseurs compte tenu des besoins en marchandises, fournitures et services à venir : 457 fournisseurs, dont 188 fournisseurs somaliens, ont répondu à l'appel.

Le BANUS maintient une base de données d'environ 1 000 fournisseurs locaux, classés par catégorie et établis dans toute la Somalie, qu'il peut inviter à soumettre une offre. Il continuera d'organiser des séminaires à l'intention des entreprises dans la région. Il a participé à deux séminaires en ligne organisés avec d'autres organismes des Nations Unies à Nairobi (octobre 2022) et en Somalie (décembre 2022) afin d'informer les fournisseurs sur les modalités à suivre pour entretenir des relations d'affaires avec l'ONU. Ces séminaires ont été très bien accueillis et le fait qu'ils aient été organisés en ligne a permis de toucher un ensemble varié de 300 à 350 fournisseurs locaux et régionaux à chaque session.

Sur son site Web, le BANUS a publié un guide des propositions d'offre, notamment une version en somali du formulaire de demande de prix, afin que les fournisseurs potentiels aient une compréhension

Le Comité consultatif prend note des projets relatifs à l'environnement que doit exécuter le BANUS, notamment les mesures correctives. Le Comité compte que le Bureau d'appui prendra tous les mesures voulues conformément aux directives en matière d'environnement et de gestion des déchets formulées par le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel et dans le respect des lois et pratiques environnementales applicables du Gouvernement hôte, afin d'éviter tout impact sur l'environnement et de garantir un nettoyage complet de tous les sols contaminés (voir résolution [75/306](#) de l'Assemblée générale, par. 17) (par. 44)

globale du processus d'achat et des principales clauses des appels d'offre de l'ONU, en vue d'une éventuelle participation.

La Section des achats du BANUS alloue des ressources particulières afin d'aider les fournisseurs qui rencontrent des difficultés dans le cadre du processus d'enregistrement ou ont des questions concernant le processus d'achat.

Le BANUS n'ignore pas que les appels d'offre d'un montant élevé peuvent dissuader les fournisseurs des pays en développement et des pays en transition économique d'y participer, raison pour laquelle ses appels d'offre sont d'un montant relativement faible.

Tous les sites de la mission comportent une déchetterie équipée d'un incinérateur, d'un broyeur et d'une paquetteuse dans le cadre du flux de gestion des déchets solides. De plus, les eaux usées sont traitées sur place à l'aide d'une station d'épuration en conteneur et recyclées pour les besoins en eau non potable. Les sols pollués par des carburants mentionnés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ont été dépollués. La mission continue d'accroître son utilisation des énergies renouvelables : elle a installé des panneaux solaires à l'intérieur de la clôture et a conclu un contrat d'achat d'énergie renouvelable pour le camp de Baidoa.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international(e) en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international qui avait été approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

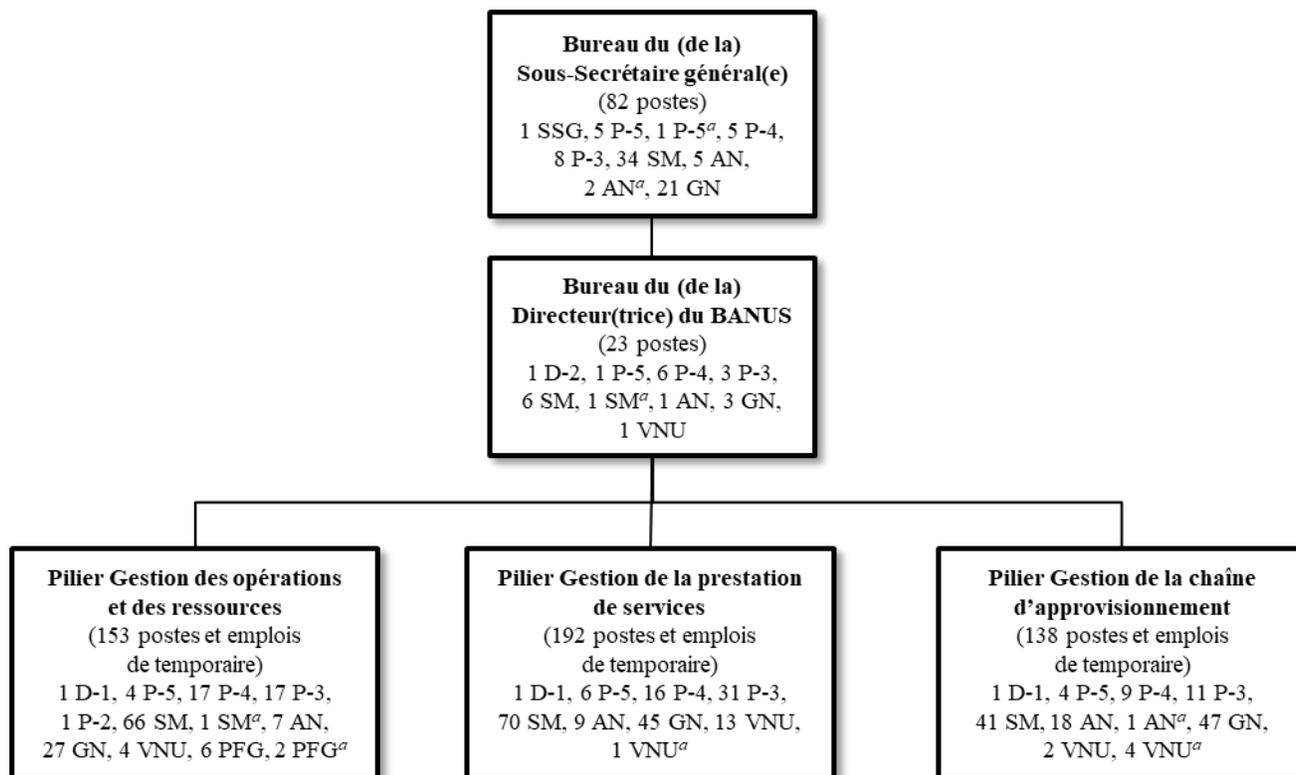
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

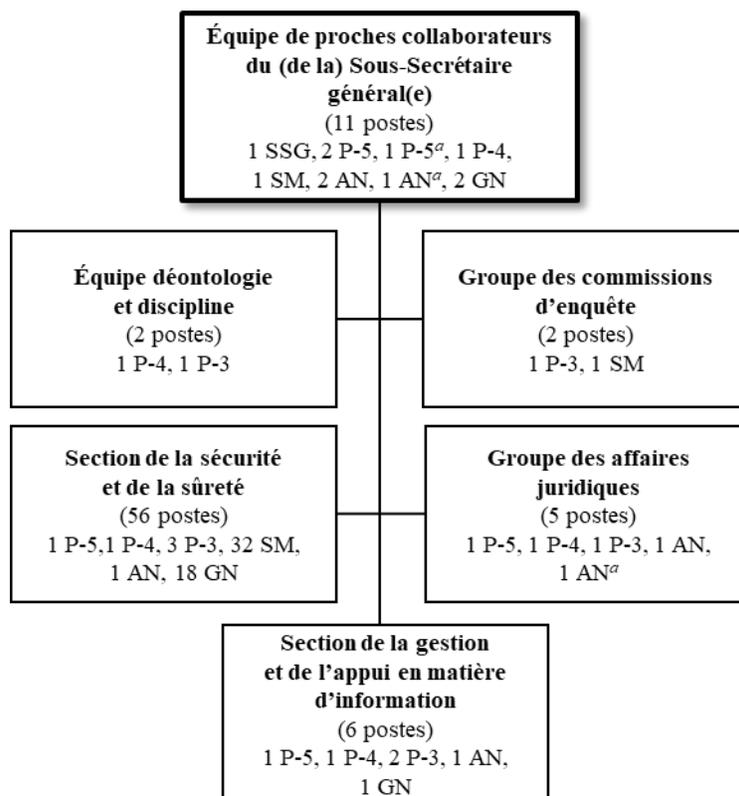
A. Organigramme général du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (588 postes et emplois de temporaire)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PFG = personnel fourni par des gouvernements ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

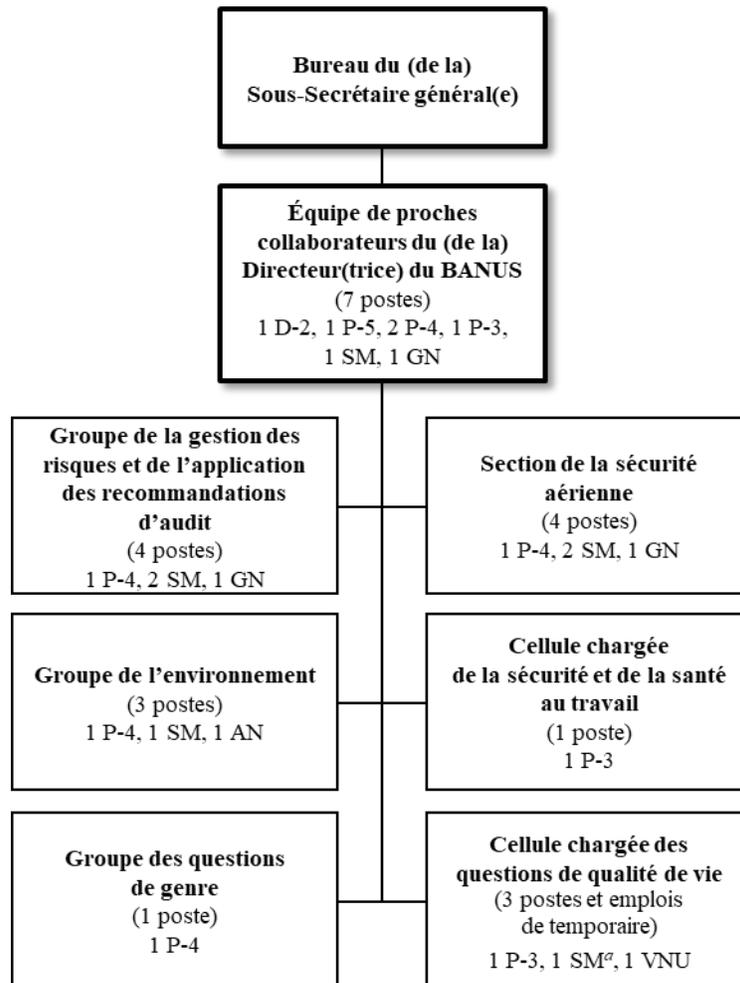
B. Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (82 postes)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile.

^a Création.

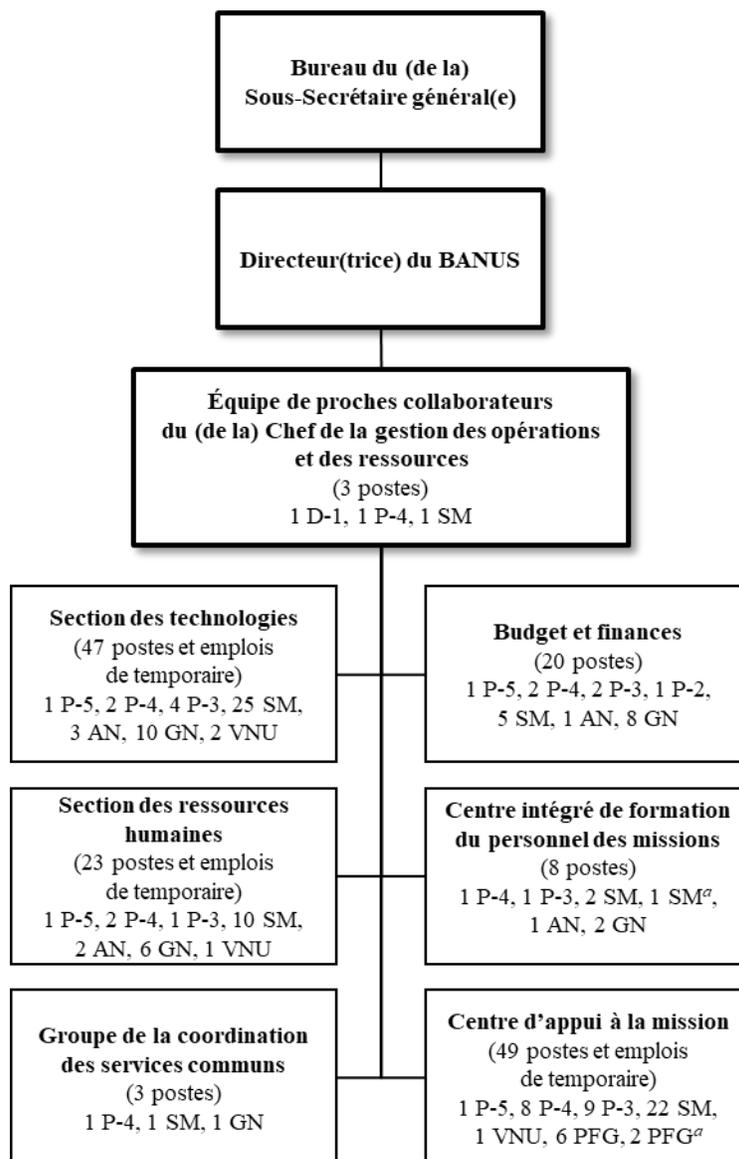
C. Directeur(trice) du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (23 postes et emplois de temporaire)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

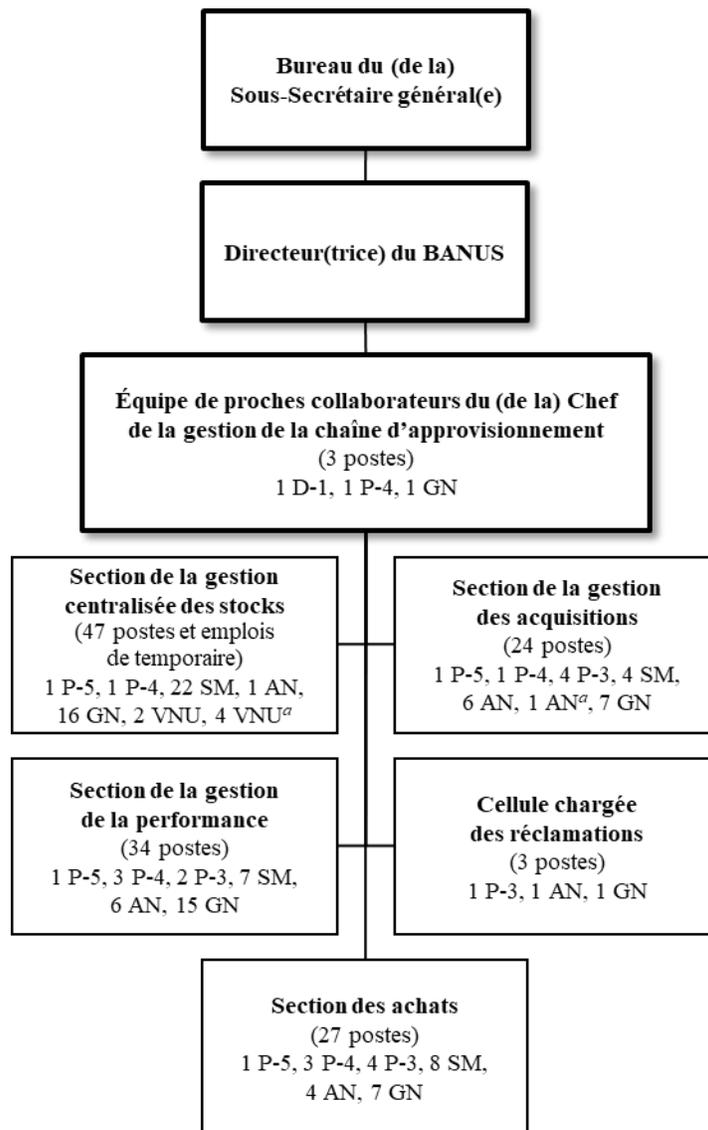
D. Pilier Gestion des opérations et des ressources (153 postes et emplois de temporaire)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PFG = personnel fourni par des gouvernements ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

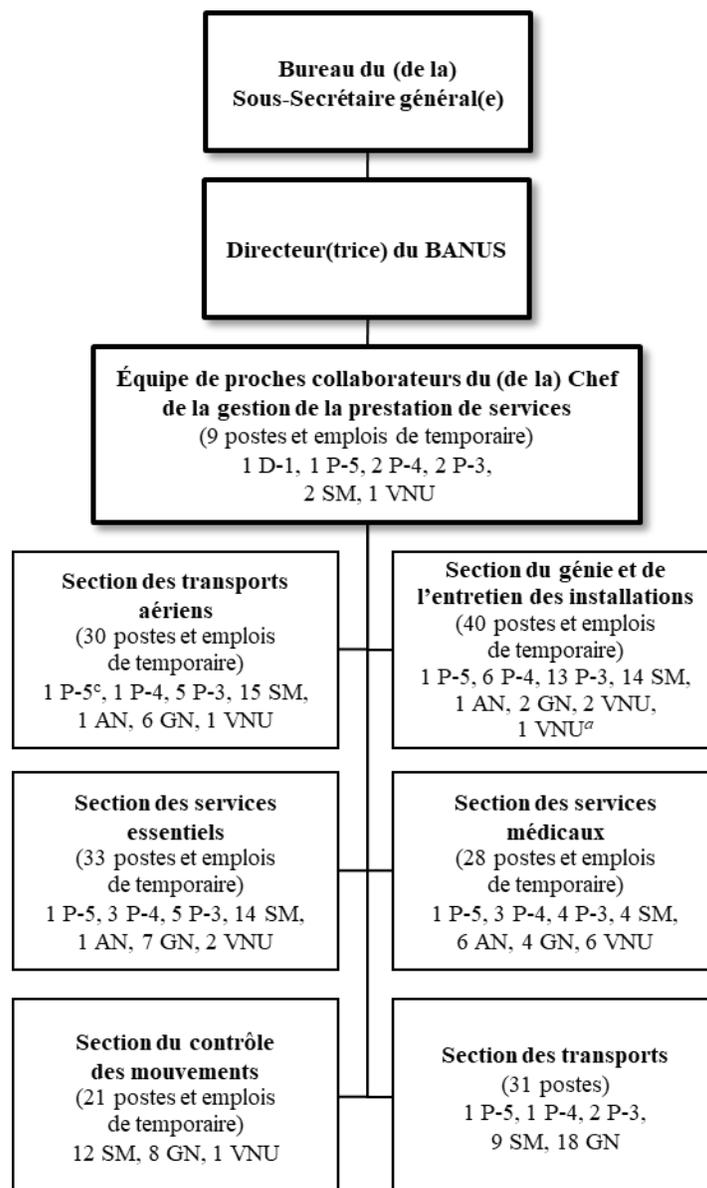
E. Pilier Gestion de la chaîne d’approvisionnement (138 postes et emplois de temporaire)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

F. Pilier Gestion de la prestation de services (192 postes et emplois de temporaire)



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.